Direction Générale des Services

P.V. N°03 XV 2022

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 16 MAI 2022

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Eléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Florian SITBON
- Anne-Sophie BORDRY, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Agnès EVREN, donne pouvoir à Louis LATINNE
- Noémie KERMABON, donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Marion PARISET, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Valentin ROUFFIAC, donne pouvoir à Nicolas JEANNETÉ

Sont absents :

- Anouch TORANIAN
- Simon VERMOREL

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais vous demander de regagner vos sièges et de faire silence pour que nous puissions commencer notre séance de Conseil d'arrondissement maintenant que l'opposition arrive en force. La démocratie exigeait que nous attendions leur arrivée. Enfin, en force... Ils sont deux. Mais, ils sont au complet. Merci de vous installer.

1. **152022008 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Nous allons d'abord désigner les secrétaires de séance : Monsieur VESPROUMIS et Monsieur AMIEL.

2. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 7 mars 2022**

Monsieur le Maire : Pas d'observation ? Qui est contre ? Personne. Il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3. **152022009 – Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant devoir passer à la désignation d'un Président de séance pour le compte administratif puisque, comme vous le savez, lorsque le compte administratif du Maire est débattu le Conseil doit élire un Président et le Maire se retire. Je vous propose donc Monsieur CANAL, premier Adjoint aux finances, pour présider exceptionnellement cette séance et uniquement ce début de séance ; je préfère le prévenir tout de suite au cas où il aurait des envies de s'installer définitivement. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Monsieur CANAL est élu Président de séance pour le compte administratif.

Monsieur le Maire : Pour quelques instants très brefs, je lui laisse la place.

4. 152022010 – Adoption du compte administratif 2021

Monsieur CANAL : Bonsoir à tous mes chers collègues. Comme chaque année, ce soir, nous allons discuter du compte administratif de l'année précédente, donc pour l'exercice 2021. Je rappelle, comme vous le savez tous, que le compte administratif présente un avantage : tout d'abord, celui de s'assurer de la chaîne budgétaire et de la sincérité de l'exécution de la chaîne comptable, donc de retracer l'ensemble des mouvements comptables de l'année écoulée. Mais, cela permet aussi de s'assurer de l'adéquation entre les prévisions et les autorisations d'engagements données l'année précédente à l'occasion du budget primitif voté à l'automne précédent, en l'espèce à l'automne 2020, avec la réalité des mouvements en recettes comme en dépenses réellement comptabilisés pour l'exercice 2021. C'est donc un document capital qui s'articule de la manière suivante ; vous la connaissez bien donc je passe rapidement. Deux catégories de sections : une section de fonctionnement qui se décompose elle-même en deux types de dotations :

- la dotation de gestion locale qui est de loin la plus dodue de notre arrondissement ;
- la dotation d'animation locale.

À cela, vous ajoutez une dotation d'investissement qui représente la section éponyme d'investissement.

Avant de commencer l'exposé un petit peu plus exhaustif de ce compte administratif, je me dois tout de même d'attirer votre attention sur l'impact indubitable de la crise sanitaire sur ces derniers exercices comptables dans la mesure où, comme vous le savez, sur l'état spécial de l'arrondissement, nous avons pris en charge un certain nombre de dépenses. Par exemple : la dotation de près de 900 000 masques pour les habitants du 15ème arrondissement, les acteurs économiques ou encore les établissements scolaires mais aussi la livraison de matériel de protection pour le personnel de santé, qu'il soit hospitalier ou libéral, les tests de dépistage qui se tiennent chaque semaine du lundi au dimanche et qui réunissent à peu près de 6000 à 8000 personnes du 15ème arrondissement ou encore l'aide alimentaire qui est distribuée régulièrement depuis près de deux ans. Comment ne pas non plus faire un dégagement sur l'organisation du centre de vaccination que nous avons hébergé ici jusqu'au 31 mars dernier ? Il nous a permis de dépister et de vacciner un grand nombre de personnes avec, évidemment, un coût induit qui est

indiscutable, hormis le personnel de santé qui est pris en charge par l'assurance-maladie. Il n'en demeure pas moins que la Mairie de l'arrondissement via son état spécial a pris en charge la gestion administrative de ce centre : l'ouverture des créneaux sur Doctolib, les flux de personnes, la sécurité du site mais aussi l'aide pour les personnes les plus éloignées de l'environnement numérique pour lesquelles il a fallu prendre des rendez-vous à leur place. Tout ceci a donc un impact sur la décomposition du compte administratif sur lequel je vais tout de suite prendre le pas.

En l'espèce, pour l'année 2020, le volume global de crédits ouverts s'élève à 12 854 000 € contre 12 957 000 € l'an passé, soit un léger retrait de l'ordre de 102 000 €. Je vous rappelle que le montant des crédits ouverts qui nous intéresse, c'est-à-dire le montant des crédits réellement disponibles pour notre état spécial d'arrondissement, se décompose du budget primitif, du transfert de crédits non exécutés entre 2020 et 2021, c'est-à-dire le report de crédits, et enfin l'allocation de crédits supplémentaires déterminée à l'occasion du budget supplémentaire qui intervient généralement tous les ans entre le mois de juin et le mois de juillet de l'année écoulée, c'est-à-dire en l'espèce de l'année 2021.

Ce léger repli s'explique par deux raisons. La première, c'est qu'en 2020, lors de la demande de crédits supplémentaires, la collectivité n'avait pas souhaité demander des sommes affolantes dans la mesure où nos équipements de proximité étaient fermés en raison du confinement sévère que nous avons connu. De ce fait, sincérité du budget oblige, nous avons tenu à demander le strict nécessaire, ce qui veut dire que nous avons demandé peu de crédits et donc, peu de transferts de l'année 2020 sur l'année 2021. A contrario, l'été dernier, donc l'été 2021, nous avons demandé 1,8 million de crédits et nous n'avons obtenu qu'à peu près 137 000 €. Là encore, diminution du volume global, ce qui explique donc ce léger repli, très modeste, de l'ordre de 102 000 € et ce qui explique aussi le léger repli en termes de mandatements, c'est-à-dire d'exécution concrète de la dépense de l'ordre de 0,43 % soit, de mémoire, 52 988 €. Il est donc très faible mais cela place tout de même la Mairie d'arrondissement dans le peloton de tête parisien des Mairies qui exécutent le mieux les crédits mis à sa disposition.

Je rentre rapidement dans le détail des trois dotations qui nous intéressent : tout d'abord, la première, la DGL - la plus importante - à hauteur de 10 785 000 €. Elle enregistre un mandatement, c'est-à-dire un

taux d'exécution, plus élevé que celui de l'an passé puisque nous sommes, cette fois-ci, à 96,2 % contre 96 l'an passé. Deux éléments à retenir de cette dotation, deux lignes importantes : tout d'abord, l'augmentation ou plutôt le défaut de prise en compte des dépenses de fluides. Nous avons eu 2,3 millions affectés pour l'année 2021, or nous avons eu un consommé concret de l'ordre de 2,8 millions soit 500 000 € qui ont été mal évalués à l'origine et ce n'est pas faute de l'avoir dit au service financier des services de la Ville de Paris. Une fois n'est pas coutume, cette fois-ci nous n'avons pas été suivis et il y a donc eu une correction sur le compte d'exercice comptable. Deuxième élément d'appréciation qui témoigne de la sortie de la crise sanitaire : la ligne fonctionnement d'équipements enregistre une diminution nette de l'ordre de 750 000 €, ce qui veut dire que nos équipements de proximité – puisque la dotation de gestion locale est essentiellement orientée vers le fonctionnement de nos équipements de proximité – ont repris une activité très forte et de ce fait consomment beaucoup plus de fluides qu'ils ne l'ont fait l'année précédente. Donc, exécution supérieure pour la DGL.

De la même manière, la dotation d'animation locale connaît une poussée de consommation de l'ordre de 88,5 % contre 84 % l'an passé. La dotation d'animation locale s'illustre cette année par deux lignes principales : la ligne sur nos travaux d'urgence qui, curieusement, n'a jamais diminué même pendant la crise sanitaire puisque nous consommons même 60 000 € de plus que l'année 2019 qui était une année de plein exercice budgétaire et enfin la ligne 62–88 qui est revenue à son étiage habituel, c'est-à-dire de l'ordre de 483 000 €. Là encore, c'est un signe de reprise de l'activité économique. Donc, une reprise de cette ligne budgétaire qui était tombée très bas lors de la crise sanitaire.

J'en finis avec la dernière dotation : la dotation d'investissement qui est toujours depuis 12 à 15 ans identique : 486 968 €. Cette dotation connaît un léger repli de mandatements de l'ordre de 34 000 € ; très modeste. Je rappelle tout de même pour la sagacité générale que cette dotation d'investissement concerne les petits investissements de proximité dans la mesure où les gros investissements de proximité, c'est-à-dire les dotations d'investissements localisés, sont gérés par la Mairie centrale en relation très étroite avec la Mairie d'arrondissement et on leur sait gré. Deux exemples pour illustrer cette dotation d'investissement : l'achat de barnums à hauteur de 25 000 € que nous avons mis à disposition de l'ensemble des pharmacies qui pratiquaient des dépistages dans le 15ème

arrondissement et l'achat de cloisons boisées, telles que vous les voyez ici, de l'ordre de 11 000 €.

Voilà à grands traits ce que je pouvais vous restituer de la manière la plus exhaustive possible du compte administratif de l'année 2021. Je vous invite évidemment à le voter mais je suis évidemment ouvert, avec l'administration à mes côtés, à répondre à l'ensemble de vos questions. Est-ce qu'il y a des questions parmi mes collègues ? Aucune.

Je soumets donc cette délibération au vote. Qui s'exprime favorablement à son adoption ? Unanimité.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur CANAL : Merci beaucoup mes chers collègues. Je repasse la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci de votre vote et de l'exposé de Monsieur CANAL. Nous allons maintenant passer au DLH 74.

5. **2022 DLH 74 – Garantie d'un emprunt PHB finançant une opération de logement social demandée par 3F Résidences**

6. **2022 DLH 96 – Location de divers lots de copropriété dans l'immeuble 96, rue d'Alleray (15e) à ELOGIE-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Monsieur le Maire, comme nous l'avons dit dans le précédent Conseil d'arrondissement, je ne loupe – ni la majorité – une seule occasion de dénoncer cette pratique de préemption toujours, je le répète, rapace qui consiste à retirer du secteur privé – n'en déplaise à mon collègue qui ne va pas manquer de s'exprimer – un ensemble de biens qui, comme nous l'avons maintes fois expliqué – et la répétition est la mère de l'éducation comme chacun le sait – ne fait qu'accentuer la tension immobilière qui est déjà très pressante dans toutes les métropoles et singulièrement à Paris.

De surcroît, comment ne pas évoquer cette pratique, là aussi très peu orthodoxe en droit budgétaire, qui consiste à faire du loyer capitalisé ? C'est un petit peu comme si un salarié du privé qui est embauché par son patron exigeait sur 10 ans le versement de ses salaires. C'est une pratique

très peu orthodoxe et elle est d'ailleurs régulièrement dénoncée par la Cour des comptes. Même si cette pratique est légale, il n'en demeure pas moins qu'elle relève tout de même d'un parfum d'insincérité. Je ne loupe donc pas cette occasion, quelle que soit la nature de ce projet de délibération qui nous est soumis, pour contester cette pratique qui conduit à beaucoup de dégâts dans nos quartiers et qui surtout envoie d'un point de vue budgétaire la Ville de Paris dans un mur qui me paraît irréversible.

Monsieur le Maire : Merci de veiller à l'orthodoxie budgétaire. Je vois plusieurs interventions. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais être bref mais puisque j'ai été pris à partie. Malgré toute l'estime que je vous porte, Monsieur CANAL, je crois que personne n'est là pour faire l'éducation des autres mais pour échanger des arguments. Oui, la répétition peut être, en la matière, vouée à essayer de mieux se comprendre mais, en l'occurrence, puisque vous répétez, je vais répéter mes contre-arguments. C'est notre discussion récurrente, fondée de nos convictions respectives. Nos convictions à nous, à la Gauche et au groupe Paris en commun, c'est effectivement de penser que la préemption permet à des gens qui ne pourraient pas se loger à Paris de se loger et donc de rééquilibrer les choses au niveau de la mixité sociale de la ville, à permettre à des gens qui travaillent pour la Ville, notamment des gens qui ont de très petits salaires, notamment des fonctionnaires, de pouvoir se loger. La préemption n'est pas rapace. Vous pourrez répéter ce qualificatif, je vous répéterai les mêmes arguments et je vous redirai avec la force que vous me connaissez que cela est erroné puisque rapace voudrait dire que l'on vole quelque chose aux gens ; la préemption ne vole rien à personne. Voilà ce que j'avais à dire et nous le redirons tant que je ne vous aurai pas convaincus.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je voudrais ajouter aux mots de Monsieur CANAL que je partage entièrement, le fait que, vu les affectations qui ont lieu au sein du logement social aujourd'hui – on a eu aussi à de nombreuses occasions l'opportunité de l'évoquer – les personnes qui précisément travaillent dans Paris dans des métiers difficiles comme infirmier, aide-soignant, enseignant, professeur des écoles, sont bien souvent de fait, alors même qu'elles y ont droit, exclues du logement social au vu des plafonds qui sont pratiqués et de la politique de répartition. Cela fait donc que ces personnes ne peuvent plus

ou de moins en moins se loger dans le marché dit libre puisque les prix augmentent sous la politique de préemption. Ils n'ont pas pour autant accès au logement social, en tout cas pas en quantité suffisante, au vu de la politique d'attribution qui y règne.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a encore d'autres interventions. Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Je voudrais juste faire remarquer que le début des préemptions date de 1990. Je vous laisse vous rappeler qui était le Maire de Paris à cette époque. Mais peut-être avait-il une attention un petit peu plus particulière sur le logement social.

Monsieur le Maire : Je crois que Monsieur AMIEL parlait des loyers capitalisés et non pas des préemptions. La préemption existe d'ailleurs depuis toujours mais... Bref. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Madame de CLERMONT-TONNERRE, surtout sur la question urbanistique qui est le fond du dossier.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Pour répondre à la question sur les préemptions de 1990, je voulais rappeler qu'il y en a peut-être eu une en 1990 mais il y en a surtout eu beaucoup au fil de l'eau dans cet immeuble du 96 rue d'Alleray. Comme vient de le souligner Grégory CANAL, cette délibération porte sur une méthode que nous dénonçons conseil après conseil.

En revanche, je vous propose d'émettre un avis plutôt positif sur ce projet parce que, outre la réhabilitation des locaux vacants, cette délibération permettra de réaliser des travaux de remise en état du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, de le rouvrir et peut-être d'y accueillir un commerce de bouche ou des activités à destination des habitants du quartier. Nous avons été saisis de multiples demandes et d'une totale incompréhension de voir que ce local qui appartient à la Ville de Paris depuis des années reste en permanence fermé par une grille. Cela est franchement tout à fait sinistre pour le quartier. Je pourrais ajouter autre chose aussi. J'ajoute que les logements qui sont actuellement gérés dans cet immeuble par Élogie-Siemp étant occupés par des ménages engagés dans un parcours d'insertion, nous pourrions proposer que la moitié de ceux nouvellement créés relève du PLS afin, comme le rappelait Monsieur AMIEL, de permettre une certaine mixité au sein de cet immeuble et d'accueillir des gens qui représentent les classes moyennes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. **2022 DLH 99 – Cession de parties communes dans l'immeuble en copropriété 127-129, rue Castagnary (15e)**

8. **2022 DLH 105 – Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat**

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne effectivement des garanties d'emprunts en vue de conventionnements de logements. Je vous rappelle que nous ne sommes pas favorables, comme nous venons de le redire, à la politique de la Ville de conventionnement. Plus particulièrement sur les opérations déjà passées, les locataires n'avaient pas la possibilité de choisir le conventionnement de leur logement. De ce fait, de nombreux locataires ont été obligés de partir alors qu'ils habitaient de longue date dans leur logement car le supplément de loyer apposé était totalement dissuasif. Les locataires ont toujours beaucoup de difficultés à savoir ce qui est le plus favorable pour eux : accepter le conventionnement ou garder leur contrat en cours au risque d'être en difficulté si leur situation changeait. Pour notre part, nous souhaitons que soit préservée la solution la plus favorable pour les habitants du 15ème. Les bailleurs sociaux, d'ailleurs, ne donnent pas suffisamment d'informations. Ils ne sont pas suffisamment précis dans leurs opérations de conventionnement.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? S'il n'y en pas d'autres, je donne la parole à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame DE CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Dans le prolongement de l'intervention de Sylvie CEYRAC, je déplore que nous soyons une nouvelle fois amenés à nous prononcer sur une délibération paquet qui porte sur sept arrondissements et 15 programmes dont certains datent de 2016. Il s'agit d'opérations de conventionnement qui nous ont été présentées pour la plupart en 2017 et sur lesquelles nous sommes à nouveau saisis à travers des opérations de modifications de

garanties d'emprunts sans pour autant que l'on dispose d'informations sur l'évolution de la situation pour chacun de ces immeubles. Il serait notamment intéressant de savoir où en est la réalisation des travaux prévus et combien de logements ont finalement été conventionnés.

Au-delà de ces remarques et dans le prolongement de nos votes précédents de novembre 2017 et de janvier 2022, je vous propose de nous abstenir en souhaitant qu'à l'avenir, le contenu de ces projets de délibération soit individualisé par arrondissement et accompagné d'un chapeau actualisé pour chacune de ces opérations. Je vous remercie

Monsieur le Maire : Bien. Je vais soumettre cette délibération à votre vote avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

9. **2022 DVD 3 – Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires**

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez dit à juste titre : mesures diverses. Il s'agit d'une délibération fourre-tout. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une délibération de rattrapage qui vient en complément de celle adoptée en juillet dernier. Je vais essayer d'être clair. Cela donne l'impression d'un manque de préparation de la part de l'exécutif parisien, de Madame HIDALGO et de ses alliés, notamment l'Adjoint Monsieur David BELLIARD – ce cher David BELLIARD – un de vos amis Madame Aminata NIAKATÉ. Cette délibération comprend diverses mesures qui viennent compléter ou corriger la réforme du stationnement intervenue en juillet 2021. Cela est d'ailleurs très symptomatique de l'impréparation de la réforme intervenue l'an dernier et de l'absence d'un plan de circulation et de stationnement malgré de multiples demandes. Combien de fois je réclame en Conseil de Paris une pause pour réfléchir à un vrai schéma global de mobilité et de stationnement ? Depuis combien de temps je réclame un Plan piéton ? Le dernier remonte à 2017.

Sur l'article 1, qui concerne le stationnement dans les bois de Vincennes et de Boulogne, je laisserai mes amis du 16ème et du 12ème se prononcer. Mais, derrière cette question se pose toujours l'éternel débat de la hausse des tarifs de stationnement pour remplir les caisses et les recettes de la Ville

engendrée probablement par la suppression de la moitié des places de stationnement de surface dans Paris intra-muros avant 2026. Je m'étonne également : lors du dernier Conseil de Paris, en juillet 2021, un amendement du groupe Communiste qui visait à la création de places gratuites à proximité des équipements sportifs des bois avait été adopté à l'unanimité ; nous avions bien sûr voté pour. Le principe de la gratuité à proximité des équipements sportifs dans les bois ne serait toujours pas appliqué malgré le vote unanime – je le rappelle – de tous les groupes au Conseil de Paris. D'après la Direction de la voirie, cela est encore en arbitrage. Je me pose la question.

S'agissant des articles 2 à 7 qui concernent les autorisations temporaires de déménagement, je ne comprends pas cette délibération puisqu'elle a déjà été approuvée. En fait, il s'agit de la fin de la gratuité des emplacements pour pouvoir déménager. Je rappelle le vœu que Philippe GOUJON et les élus du 15ème avaient déposé au Conseil de Paris qui proposait la création d'un mécanisme de réservation de places pour les véhicules de déménagement lors du dépôt d'une AOT avec une mise assurée par les services de la Ville ou, a minima, par l'usager et que la Ville renonce à l'application de la redevance de stationnement et maintienne la gratuité du dépôt. Le vœu avait été rejeté. Aujourd'hui, finalement, on doit réserver auprès de la Ville de Paris, on doit payer une taxe mais notre place n'est pas réservée et on doit nous-mêmes mettre des plots pour essayer d'obtenir la place. On n'a même pas accès à la police municipale qui pourrait éventuellement enlever les voitures gênantes.

Sur les articles 9 à 12 concernant le stationnement des personnes handicapées : nous y sommes bien sûr favorables mais nous aurions souhaité que tout le monde, que toutes les personnes venues de France, et pas seulement l'usager francilien, puissent en bénéficier ; je pense notamment aux professionnels de théâtre. Quand une personne handicapée vient de Chantilly ou de Chartes, elle ne peut pas bénéficier de ce stationnement préférentiel. D'ailleurs, il manque pour ces personnes handicapées, notamment dans les professionnels de santé, une catégorie : les auxiliaires de vie. Ceux-ci n'ont pas été mis dans cette liste. Cela est assez étrange. D'ailleurs, pour vous faciliter la tâche, je vous donne directement le code NAF : c'est le NAF 87.

S'agissant de l'article 16 sur la création d'un droit de marché, je ne le comprends pas très bien.

Concernant le droit de stationnement de véhicules à basse émission, nous sommes bien sûr favorables.

Les articles 19 à 24 concernent les transferts de droits à résident, c'est-à-dire que lorsque l'on va changer de voiture, il faudra payer une taxe à la Ville de Paris pour indiquer que l'on a changé de voiture et donc que l'on transfère ces droits à résident. C'était pour l'instant gratuit.

Enfin, concernant les deux-roues moteurs, il s'agit simplement d'un tricycle de catégorie L5 qui est soumis à la même tarification. Il n'y a donc pas de souci là-dessus.

Voilà, Monsieur le Maire, mes observations sur cette très longue délibération un peu fourre-tout. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ? Monsieur BRAGÉ, vous avez la parole.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, cette délibération balaye un certain nombre de sujets mais cela est bien son intention. Il est plutôt louable de vouloir corriger certains éléments qui pourraient être dysfonctionnels. Je m'étonne donc de vous en voir faire un mal. Je trouve que cela est plutôt une attitude responsable. Elle vise notamment à régulariser la gratuité des PMR dans les bois, à créer un tarif lorsque les opérateurs d'autopartage changent de véhicule, à ouvrir au tarif résident l'allée des Fortifications en lisière du bois de Boulogne, etc. Beaucoup de choses ont été dites. Je pense qu'il s'agit d'une amélioration et le groupe Écologiste votera en sa faveur. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Non. S'il n'y en a pas, je vais passer la parole au rapporteur, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je rebondirai sur les propos de notre collègue du groupe Écologiste. Oui, vous pensez qu'il y a une amélioration mais je pense que cela va devenir encore une usine à gaz et j'en veux pour preuve l'article 13 où, par exemple, les commerçants des marchés devront, comme pour les handicapés, aller prendre un ticket gratuit. Je pense que nous allons être submergés d'un nombre incalculable de plaintes car ils ne vont pas tout comprendre au départ. Il était beaucoup plus simple de dire aux opérateurs de la verbalisation de ne pas passer dans telle rue, tel jour, de telle heure à telle heure, puisque ce sont les marchés. Cela était beaucoup

plus simple. Je rejoins tout à fait mon collègue Nicolas JEANNETÉ pour dire que cela fait tout de même beaucoup de choses et beaucoup d'articles. On peut avoir un ou deux manquements mais là, il y en a tout de même beaucoup. Je pense que cela mériterait que nous prenions plus de temps qu'une simple délibération avec autant d'articles, autant de fourre-tout. On va, par exemple, prendre en compte les professions de soins à domicile mais il faut réellement les lister et toutes les prendre, y compris toute la chaîne de soins et toutes les associations qui œuvrent auprès de malades à domicile qui ne sont pas comprises, semble-t-il, dans la liste de cette délibération. J'invite mes collègues à s'abstenir pour retravailler ce texte.

Monsieur le Maire : Il est vrai que l'on aurait pu tenir compte, comme vous venez de l'indiquer, des mesures qui ont été appliquées dans le passé, par exemple pour le ticket handicapé que Louisa FERHAT avait rappelé dans des interventions précédentes et lors de la réunion du comité local du handicap, où nous avons bien vu que cela ne fonctionnait pas du tout et que cela obligeait à des contraintes excessives pour les personnes en situation de handicap. Là, on va recommencer exactement le même processus pour les commerçants. Il en va de même pour les déménagements. Il y a un certain nombre de Villes qui font payer une taxe. Admettons. Mais, au moins, ces Villes rendent un service aux personnes qui veulent déménager en réservant des places à l'avance. C'est la raison pour laquelle on ne peut simplement pas faire payer une taxe sans qu'il y ait de prestations complémentaires. Il y aura donc une abstention et je pense que tout ceci sera réexaminé dans le détail au Conseil de Paris. Nous préconisons donc l'abstention.

Je vais mettre aux voix ce projet de délibération avec une position d'abstention préconisée par l'exécutif. Qui est pour le projet de délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

10.2022 DVD 36 – Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention cadre et tarifs applicables

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit, comme nous le demandions, de la création d'un pass deux-roues motorisés puisque, comme vous le savez, à partir du 1er septembre le stationnement des

deux-roues thermiques devient payant ; cela devait d'ailleurs être mis en place depuis un an mais, comme d'habitude, il y a eu de gros ratages à l'allumage. Sur le principe, nous y sommes bien évidemment favorables ; certains d'entre nous l'avaient même dans le programme aux dernières municipales même si nous trouvons les tarifs de stationnement exorbitants. Surtout, la Ville de Paris ne propose toujours pas d'aide d'incitation à l'achat de deux-roues motorisés électriques. Quand on sait le coût à l'achat, on comprend que ce sont encore les classes moyennes qui vont trinquer. Mais, on a l'habitude avec vous.

Là, il s'agit uniquement, sur cette délibération, d'une convention et de tarifs avec les parkings souterrains. Et là, on s'aperçoit tout de même – c'est très étrange – que les tarifs ont été extrêmement mal négociés car ils sont pratiquement comparables à ceux qui existent actuellement. Je prends deux exemples : sur la zone 1, ce que l'on appelle le centre 1, l'abonnement pour un deux-roues thermique est aujourd'hui de 90 € par mois. Dans vos négociations, on arrive à 94,24 € par mois. C'est tout de même aberrant. Sur la zone 2, la périphérie, on est aujourd'hui à 70,60 € par mois de moyenne et là, vous nous proposez un tarif à 70 € par mois. À part 60 centimes, je ne vois pas très bien les négociations qui ont été faites avec ces opérateurs. Nous savons, de plus, qu'il y a encore très peu de stationnements qui peuvent intégrer ce stationnement. Il y en a 90 dans tout Paris, ce qui est encore peu. Je propose, bien évidemment, que nous votions pour mais il y a encore du travail à revoir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur PINET va répondre.

Monsieur PINET : Je crois que notre collègue Nicolas JEANNETÉ a tout dit. Juste une petite précision : j'ai tout de même une interrogation car il y a un moment où cela va coincer en sous-sol parce que je me suis rendu compte que dans un grand parking du 15ème, celui qui est en face de l'hôpital européen Georges-Pompidou, près de 70 places ont été supprimées pour les transformer en supermarché. Un opérateur s'est installé dans le parking. Il s'agit d'une convention avec la Ville. Donc, apparemment, maintenant on sous-loue les parkings au prétexte qu'ils ne seraient pas assez remplis, qu'il n'y aurait pas assez de rotations. On veut mettre tout le monde en sous-sol. J'ai juste une interrogation : pour faire ce supermarché notamment de produits frais, il y a d'énormes climatiseurs à l'intérieur du parking. Je ne suis pas sûr que dans le Plan

climat, les climatiseurs soient mieux que les moteurs thermiques. Je vous propose donc un vote positif pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Je crois que c'est un sujet qu'il faudra approfondir parce que la plupart des bailleurs sociaux louent maintenant des places de parking à d'autres usages. Cela peut être des réparations de trottinettes – ce qui pose d'ailleurs d'énormes problèmes pour les locataires par exemple rue Bargue – et d'autres usages encore. Il y a de nombreux conflits avec les habitants, sans compter qu'il y a des personnes qui s'introduisent dans les parkings, qui n'habitent pas sur place. Je comprends la politique de louer à d'autres fins des places de parking qui sont disponibles mais je pense que cela nécessite tout de même des aménagements et peut-être un débat dans nos assemblées.

Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. **2022 DTEC 7 – Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris**

12. **V152022015 – Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Yves PINET, Sylvie CEYRAC, Laurent RACAPÉ et les élus de la majorité du 15ème relatif aux réhabilitations Plan Climat du parc social du 15e arrondissement – Vœu rattaché à la délibération 2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris**

Monsieur le Maire : Nous voici arrivés maintenant au DTEC 7 – Cadrage de la révision légale du Plan climat de Paris avec un vœu joint présenté par la majorité et qui sera proposé par Sylvie CEYRAC. C'est ce débat sur le Plan climat que nous allons d'abord avoir. Monsieur LUINAUD, vous avez la parole.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, un mot d'abord sur le volet de la concertation que prévoit cette révision du Plan climat puisque nous avions ce matin même une réunion avec la DTEC (la Direction de la transition écologique et du climat) pour nous présenter le calendrier et le dispositif de concertation qui est prévu ; une réunion qui

n'a malheureusement pas pu éteindre certaines de nos interrogations sur cette délibération.

D'abord, sur le calendrier interne qui est choisi pour la délibération, puisqu'elle nous est soumise au vote avant la tenue d'un séminaire qui réunira les élus parisiens et notamment les élus d'opposition ; séminaire qui sera organisé le 15 juin prochain seulement. La logique aurait sans doute voulu que l'on organise ce séminaire en amont du vote de cette délibération pour que nous puissions avoir une meilleure idée de ce sur quoi nous allons voter aujourd'hui et prendre en compte les éventuelles remarques de l'opposition. Malheureusement, cela n'intéresse pas la Mairie de Paris, du moins pas avant que le vote ait lieu. J'encourage tout de même la Ville à y penser pour la prochaine fois puisqu'il s'agit d'une pratique qui, accessoirement, peut être intéressante en matière de pluralisme politique et de débat démocratique.

Ensuite, j'aimerais revenir sur les moyens accordés à cette énième concertation. Nous alertons la Mairie de Paris depuis le début de la mandature sur la dissonance qu'il peut y avoir entre les ambitions affichées en matière de concertation et les moyens qui y sont associés. On avait, par exemple, pu déplorer le manque de moyens sur la concertation du PLU : pas assez de kiosques mobiles, un personnel mal formé. La volonté qui est affichée dans cette délibération de faire plus de local en territorialisant le Plan climat et en le co-construisant avec les arrondissements va sans doute rester un vœu pieux dans la mesure où nous n'avons pas les moyens appropriés en face. Sur ce point, nous allons donc être particulièrement vigilants à l'avenir et je note, au passage, que ce sont des craintes qui sont partagées au sein même de la majorité de la Maire de Paris puisque ce matin, un élu affirmait que la concertation peut être un outil riche mais sur lequel il ne faut pas lésiner sur le plan des moyens humains.

Ces moyens, on ne les retrouvera pas davantage dans la formation aux enjeux climatiques des participants. Pas un mot là-dessus dans la délibération, sur un sujet qui est pourtant technique, complexe, qui aurait sans doute mérité que les Parisiens qui souhaitent s'engager sur ces sujets climatiques soient formés a minima. On aurait pu penser, par exemple, que ce rôle puisse être assumé par l'Académie du climat, histoire que les deniers des Parisiens servent à autre chose qu'à financer une buvette, mais cela est visiblement une finalité qui est trop sérieuse pour être retenue. Je me consolerai tout de même en constatant que nos

idées, ou en tout cas nos craintes, font du chemin même parmi la majorité puisque ce matin, la Maire du 12ème arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui est une élue Europe Écologie Les Verts de la majorité d'Anne HIDALGO, alertait sur le fait que la connaissance des enjeux climatiques urbains, je cite, « *ne s'improvise pas* ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voterons bien évidemment cette délibération qui lance la révision du Plan climat de Paris. Je ne reviendrai pas sur le travail considérable de la Ville de Paris dont la stratégie bas carbone et en faveur de la baisse des émissions de gaz à effet de serre a été saluée à de nombreuses reprises, y compris à l'échelle internationale. Malgré les efforts de la Ville, le dernier volet du sixième rapport du GIEC est tombé un peu comme un couperet : il nous reste trois ans pour amorcer un changement radical et nécessaire afin de nous inscrire dans un modèle sociétal tenable, un modèle vivable tout simplement. Nous n'avons pas le choix. Il est de notre responsabilité d'accélérer la cadence et cette révision, avec un calendrier précis qui associe le public via une concertation et toutes les parties prenantes pour nous faire aboutir à un nouveau Plan climat en mars 2024, est indispensable. Cela nous laisse tout le temps pour faire remonter les remarques de tout le monde, y compris de la majorité du 15ème arrondissement.

Je profite de ma prise de parole pour répondre au vœu rattaché présenté par la majorité du 15ème. Je dois admettre qu'il me laisse un peu perplexe car il pose la question de la réalisation des opérations de rénovation énergétique dites Plan climat. Je vous accorde que la terminologie peut prêter à confusion mais en réalité, cette délibération porte sur le processus de révision de notre Plan climat air énergie territorial. C'est donc l'outil qui cadre la politique climatique de la Ville et permet de piloter nos politiques environnementales.

Au-delà de ce hors sujet, si je puis dire, sur le fond, le vœu se fonde sur d'anciennes opérations sans tenir compte des nouveaux processus encadrant les nouvelles opérations qui ne fonctionnent plus ainsi mais intègrent les enjeux de végétalisation, de création d'îlots de fraîcheur, le recours à des matériaux biosourcés avec des démarches de réemploi et d'économie circulaire.

Toutefois, nous sommes sensibles à l'attention portée aux locataires de logements sociaux opposés à la pose de VMC tout particulièrement quand la ventilation naturelle est suffisante et pourrait parfaitement permettre d'éviter certains coûts et surtout les désagréments liés à ces travaux qu'ils jugent inutile. J'aimerais exprimer ici mon soutien à cette mobilisation de riverains, raison pour laquelle nous ne voterons pas contre ce vœu. Nous nous limiterons à ne pas participer au vote sur ce vœu un peu hors sujet comme je l'ai dit plus tôt. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous aurez remarqué, Madame NIAKATÉ, qu'il s'agit d'un vœu rattaché. C'est donc un vœu qui a néanmoins rapport avec le Plan climat puisqu'il s'agit, comme vous le dîtes, de l'exécution du Plan climat chez les bailleurs sociaux qui est, en général, une catastrophe. Vous n'imaginez pas le nombre de dizaines et de dizaines de courriers de protestation que je reçois de personnes chez qui des travaux ont été faits et qui sont scandalisées de la façon dont cela se fait. Cela se passe très mal, ne serait-ce qu'en traversant la rue, avec Élogie-Siemp. Je le regrette, bien sûr, mais je constate que cela est quasi systématique. Il y a là vraiment un sujet et ce n'est pas parce que l'on saute sur sa chaise en disant climat, climat, climat que le Plan climat est réussi. Vous voyez ce que je veux dire ? Pas plus qu'en construisant la Tour Triangle, en maintenant la centrale à béton Lafarge sur les rives de Seine ou en prévoyant jusqu'à récemment l'abattage de 50 arbres pour le projet OnE auprès de la tour Eiffel. Voilà c'est tout. C'est juste une observation.

Il y a d'autres intervenants. Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, notre Conseil d'arrondissement ne saurait évidemment débattre aujourd'hui du Plan climat sans évoquer ce qui constitue pour la Ville un contre-exemple accablant. Depuis le début de cette mandature, en effet, le projet Eiffel, que vous venez d'évoquer, semble mené pour apporter, d'une certaine manière, un véritable démenti aux ambitions du Plan climat. Avec ce plan, la Ville se targue, je cite, « *du rôle majeur de la concertation* » ou encore « *du lien très étroit avec les Mairies d'arrondissement* ». Or, ces principes ont été, reconnaissons-le, bafoués dans ce projet ; la Ville ignorant nos avis défavorables sur les permis de construire, nos demandes de moratoire votées par notre Conseil et plus encore la consultation des Parisiens qui ont exprimé à 90 % un rejet clair et net du projet.

Que dire des objectifs du Plan climat lorsqu'on les confronte à ce projet OnE ? Il s'agit de viser, nous dit-on, la neutralité carbone et d'accélérer les politiques de transition écologique. Pourtant, depuis septembre 2020, il nous a fallu dénoncer sans relâche, presque à chaque Conseil, ce qui dans ce projet Eiffel constitue une véritable hérésie environnementale, notamment la réduction et la transformation des pelouses du Champ-de-Mars en pelouses techniques ou encore la construction en espace boisé classé de snacks et de boutiques de souvenirs pudiquement baptisés bagageries au prix de l'abattage de nombreux arbres sains dont des arbres centenaires et un platane bicentenaire. Il y a trois semaines, le cas de ces arbres a, grâce à la mobilisation des associations dont il faut saluer l'action ici – la FNE, SOS Paris, les Amis du Champ-de-Mars – suscité l'attention des médias et à travers eux de millions de personnes en France et à l'étranger. Ce tollé a enfin conduit la Ville de Paris à se rendre à l'évidence et à renoncer à l'abattage de ces arbres. Nous nous réjouissons de ce revirement dont nous attendons toutefois avec vigilance la confirmation officielle.

Nous saluons également la décision du Préfet de police rejetant la semaine dernière les mesures relatives à la circulation dans le projet OnE. Depuis le début de ce mandat avec Agnès EVREN et Claire de CLERMONT-TONNERRE notamment, nous avons maintes fois alerté des conséquences de la fermeture du pont d'Iéna et de voies de circulation sur le quai Branly. Les études de trafic réalisées par la Ville elle-même concluaient à des reports importants sur le 15ème notamment et en particulier sur les ponts de Bir-Hakeim et de Grenelle et les boulevard et quai de Grenelle. Comme j'avais pu le signaler ici, il y a quelque chose d'absurde à déplacer pour l'agrément des touristes des flux de véhicules de zones sans riverain vers des zones très densément peuplées et déjà engorgées. Tout cela, nous l'avons dit et redit de Conseil d'arrondissement en conseil de quartier et lors des réunions publiques de la PPVE. La majorité de Madame HIDALGO nous a opposé ses certitudes et une vision assez caricaturale des mobilités et de l'environnement que ses propres études démentent. Alors, à défaut d'avoir convaincu l'exécutif parisien, nous nous réjouissons que la Préfecture de police, qui a compétence sur ces voies, ait entendu ces alertes.

Mesdames et Messieurs, alors que le projet Eiffel si impopulaire prend l'eau de toutes parts et se réduit à peau de chagrin, nous ne pouvons qu'inviter une nouvelle fois la Maire de Paris à le suspendre et à ouvrir une

véritable concertation avec les Parisiens et les arrondissements. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien sûr. On mettra ainsi en corrélation les discours et la pratique. Il y a un certain nombre d'interventions. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Merci Monsieur le Maire. Sur ce Plan climat, je voudrais tout d'abord dire à Monsieur LUINAUD qu'il faudrait être de bonne foi et que dire ou laisser entendre que l'Académie du climat est une buvette est un petit peu limite, un petit peu démago tout de même. Ce n'est pas ça. On est en période électorale. Là, il y a eu un petit mélange de sujets dans tous les sens autour de cette délibération. C'est de bonne guerre. C'est normal. Je vais prendre part en répondant sur un certain nombre de points parce que, au fond, il y a tout de même des convictions profondes là-dedans et je crois que cela ne mérite pas l'instrumentalisation qui en est faite.

Cette délibération nous propose effectivement de mettre en application le Plan climat et d'accélérer. Je souscris entièrement à ce qu'a dit ma collègue Aminata NIAKATÉ dans le sens où l'urgence climatique nous commande d'aller plus vite. Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Maire. Enfin, je suis plutôt d'accord avec vous : il ne suffit pas simplement de sauter sur sa chaise. Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est quand vous sous-entendez que la Maire de Paris ne fait que sauter sur sa chaise ou que les élus de la majorité municipale ne font que sauter sur leur chaise en cette matière. Cela n'est pas le cas. C'est de l'action et c'est de l'action qui met en application ce Plan climat depuis de nombreuses années, n'en déplaise à ceux qui veulent préserver un certain modèle de ville, un certain modèle de mobilité. On le voit délibération après délibération. Si on veut réduire, par exemple, la place de la voiture, ce n'est pas parce que nous sommes anti-voiture mais parce que, d'une part, il y a un rééquilibrage de l'espace public qui le commande et, d'autre part, parce que cette urgence climatique nous le commande aussi. C'est ma conviction profonde. C'est la conviction des élus de notre groupe. Il faut donc accélérer et c'est ce que nous propose cette délibération : d'aller plus vite, d'accélérer la transition écologique à Paris pour maintenir la Ville sur sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies consommées.

C'est, ensuite, d'aller plus local. Là encore, il y a eu une petite caricature de cette concertation. Peut-être que tout n'est pas parfait. Je pense que vous

avez raison sur ce point, Monsieur LUINAUD : s'il y a un séminaire après cette délibération, cela aurait été mieux dans l'autre sens. Les choses sont parfois complexes à coordonner. Toutefois, là où il y a une petite instrumentalisation, je pense, c'est qu'il y a un calendrier extrêmement précis dans la délibération ; calendrier dont vous n'avez pas du tout évoqué la finalité, qui va jusqu'en mars 2024, qui donne en septembre 2022 seulement le lancement de la concertation avec les Maires d'arrondissement. Là, le séminaire sera passé et les calages auront eu – je l'espère et il le faudra – le temps de se faire pour avoir une territorialisation du Plan climat à l'échelle des arrondissements, donc plus local. Cela va évidemment dans le sens de la réforme de la territorialisation, donc de faire au plus près et de faire arrondissement par arrondissement notamment, avec évidemment les Maires d'arrondissement, et d'aller également vers un Plan climat plus social. Ça, c'est sur le Plan climat et sur le calendrier qui est très précis dans cette délibération, je le redis. On n'en a pas parlé, on a fait comme si c'était le foutoir. Non, non. Il y a un calendrier qui est proposé et qui est très précis et il y aura une concertation. Cette dernière est souvent caricaturée en disant qu'elle ne sert à rien, qu'elle est bâclée.

En matière de démocratie participative, il y a évidemment beaucoup d'améliorations à faire à l'échelle de notre ville, même si énormément de choses ont été faites. J'irai plus loin puisque nous sommes dans une période d'élections nationales. J'élargis le sujet, pardon. Au niveau national, il faut aussi que les choses avancent. La Ville de Paris est plutôt pilote, est plutôt à l'avant-garde sur cette question-là. En matière de démocratie participative, qu'est-ce qu'a donné la concertation de la tour Eiffel ? Elle a donné qu'au bout de cette concertation, il y a un engagement qui est fort, qui a été énoncé par notre premier Adjoint qui est qu'il n'y aura pas d'arbres abattus pour les bagageries, que le projet va être modifié.

Intervention hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, laissez s'exprimer Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur JEANNETÉ disait, pour ceux qui n'entendent pas, qu'il a fallu tout cela pour en arriver là. Oui, il a fallu un temps de concertation.

Monsieur le Maire : C'est un peu vrai.

Monsieur SITBON : Il a peut-être fallu tout cela mais le tout cela cache des bonnes et des mauvaises raisons. Il y a des amoureux des arbres là-dedans et il y a aussi des amoureux des voitures qui font croire qu'ils sont des amoureux des arbres. Je suis désolé, il y a aussi eu des gens hypocrites là-dedans.

Huées.

Monsieur SITBON : Vous pouvez huer.

Monsieur le Maire : Laissez finir Monsieur SITBON. Il va terminer son intervention.

Monsieur SITBON : Ce projet de la tour Eiffel est décrié par certains. Je continue de penser – et notre groupe continue de le penser – que c'est un projet majeur de réduction de la place de la voiture, qu'il est faux de le caricaturer en disant qu'il est fait pour les touristes. Il n'est pas fait pour les touristes mais pour les Parisiens. Il est fait pour que les Parisiennes et les Parisiens se réapproprient cet espace, pour qu'il y ait un grand jardin public qui aille effectivement du Trocadéro à la tour Eiffel, qu'il soit recréé avec un espace de promenade. Là encore, on a entendu beaucoup de cris lorsque nous avons fait les quais de la Seine piétons. Je suis persuadé que dans quelques années, quand le projet sera réalisé, parce que je crois qu'il le sera, personne ne le regrettera. Il le sera avec une réflexion, avec des modifications peut-être mais il le sera.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Sur ce projet, vous avez donc dit deux choses : la question des arbres. Sur cette dernière, il y a un engagement qui est très clair.

Monsieur le Maire : Merci de terminer, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Intervention hors micro.

Monsieur le Maire : Merci. Il est dommage que vous n'ayez pas été présent, pas plus d'ailleurs qu'aucun représentant de l'exécutif, lors de la réunion de concertation que nous avons organisée avec plus de 200...

Monsieur SITBON (hors micro) : *Je n'ai pas été invité.*

Monsieur le Maire : C'était public. Excusez-moi, c'est à l'agenda public. Il y a des élus qui sont venus sans être invités d'ailleurs.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Non, non, l'Adjoint de quartier, excusez-moi, était présent ainsi que d'autres élus qui sont venus sans invitation ; de différents groupes d'ailleurs. Simplement parce que vous auriez entendu 250 Parisiens, peut-être même du 15ème – va savoir – qui étaient à 100 % hostiles à ce projet. Vous pouvez les considérer comme des anti-Parisiens ou comme des 100 % partisans de la voiture à outrance, mais je pense que cela est un petit peu caricatural. Vous auriez entendu les arguments de ces personnes. Il y avait d'ailleurs des associations qui sont très ancrées sur ces territoires comme les Amis du Champ-de-Mars, la FNE, des associations proches des milieux écologistes comme vous le savez très bien d'ailleurs. Ils ont fait une manifestation sur le Champ-de-Mars dimanche près de la tour Eiffel. Vous auriez donc peut-être entendu des arguments intéressants. Il est vrai que s'il n'y avait pas eu cette mobilisation et cette pétition signée par près de 140 000 signataires, jamais la Mairie de Paris ne serait revenue sur l'abattage de 50 arbres dont beaucoup centenaires. Voilà, c'est tout. C'est sous la pression que cela s'est fait. Ce n'est pas simplement que l'illumination a jailli à l'Hôtel de ville.

De plus, vous avez peut-être également lu la lettre du Préfet de police. Je veux bien que le Préfet de police soit un opposant politique acharné de la Mairie de Paris, mais il s'agit plutôt d'un représentant de l'État qui, lui, a comme ambition de simplement préserver à la fois le passage des véhicules de secours – ce qui n'était plus du tout garanti – ainsi qu'une circulation qui n'amène pas des reports de circulation considérables et des embouteillages du côté 15ème particulièrement. Très bien : vous faites un projet sans tenir compte de ces reports de circulation, mais je pense que ce n'est pas une amélioration de la vie quotidienne des habitants du 15ème qui en résultera. Après, chacun prend ses responsabilités.

De plus, vous parlez de la concertation avec les arrondissements. Oui, je le dis, il y en a sur beaucoup de projets. Vous voyez, je fais la part des choses. Mais, quand il y a non seulement pas de concertation mais une opposition acharnée, par exemple sur la Tour Triangle où on abat au petit matin en catimini 16 arbres de haute tige sans qu'il y ait de réaction de quiconque en dehors de nous, quand on maintient malgré notre opposition totale et celle des riverains cette centrale à béton Lafarge sur les quais qui n'apporte rien et qui, au contraire, nous empêche de faire une promenade sur les quais, etc., avouez que l'on peut se poser des questions. C'est

pourquoi je dis qu'il serait bien qu'il y ait enfin une corrélation, une cohérence entre les discours et les actes. Je ne veux pas caricaturer et dire que cela ne va pas dans 100 % des cas mais sur ces sujets qui ne sont pas médiocres – avouez-le – je pense que l'on va exactement à l'inverse de ce qui est dans ce projet de délibération. C'est dommage.

Il y a d'autres interventions ? Oui. Madame BOSCHERON, allez-y.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. C'est sur le vœu rattaché même si ce n'est pas vraiment le sujet de la délibération comme cela a été dit. Les opérations citées dans le vœu sont anciennes. La manière de faire les nouvelles rénovations Plan climat est encore plus ambitieuse aujourd'hui avec, par exemple, une prise en compte très forte de la végétalisation et de la notion d'îlots de fraîcheur. Les matériaux écologiques sont aussi exigés. Fini le temps du polystyrène avec les fenêtres PVC, ce sont à présent des isolants biosourcés, des fenêtres en bois recyclé plus un réemploi dans le cadre de l'économie circulaire. Il est évident que les bailleurs s'inscrivent dans les différents plans de la Ville : Plan arbre, Plan climat, révision du PLU, Plan biodiversité.

Dans cette mandature, en lien avec Jacques BAUDRIER et Ian BROSSAT, un comité de suivi des travaux dans les logements sociaux a été mis en place. Ces sujets sont travaillés en lien étroit avec les bailleurs sociaux, les fédérations, les amicales et les locataires. Concernant les bilans, chaque bailleur fait les évaluations des rénovations Plan climat qui permettent, après plusieurs années d'exploitation, une réévaluation des charges. Désormais, un bilan annuel est présenté au Conseil de Paris chaque automne pour que la DLH présente une communication qui est également rendue publique ; un rendez-vous presse est organisé en parallèle. À partir de cette année, la communication va être localisée pour chaque arrondissement à partir d'un bilan qui s'effectuera lui aussi par arrondissement. Souvent sont organisées, comme vous le savez bien Monsieur le Maire, avec les Mairies d'arrondissement, des visites de chantier et des rencontres avec des Amicales et les locataires pour être au plus près des demandes et voir sur place les problématiques, notamment s'agissant de la sensibilité et de la complexité des chantiers en site occupé. Il est demandé aux bailleurs de beaucoup plus communiquer et informer sur le sujet.

Voilà donc quelques éléments pour répondre et montrer que la Ville n'a pas attendu ce type de vœu pour faire évoluer le suivi, la programmation et les bilans des opérations de rénovation Plan climat des bailleurs

sociaux qui étaient déjà très importantes il y a 10 ans et sont désormais des opérations énormes qui intègrent tous les enjeux de notre époque : amélioration du cadre de vie et enjeux climatiques. Nous vous demandons donc de retirer votre vœu. Si vous le maintenez, nous voterons contre. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Il était peut-être temps que Madame CEYRAC présente ce vœu puisque tout le monde en parle sans le connaître.

Madame CEYRAC : Oui, nous allons maintenant parler du vœu puisque vous en avez déjà tous parlé avant. La Ville a adopté un Plan climat ambitieux avec des objectifs forts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des économies d'énergie que nous soutenons, bien évidemment. Cependant, ce vœu a pour objet de constater les conditions désastreuses dans lesquelles les travaux de réhabilitation Plan climat du parc social en milieu occupé sont faits. Qui dit milieu occupé dit évidemment que les locataires restent présents dans leur logement pendant la durée des travaux : en tout cas, pour certains, très peu ayant été déménagés pour plusieurs mois dans un autre logement. Ils subissent des contraintes et des désagréments fort importants et particulièrement difficiles à supporter pour les personnes âgées. De plus, les chantiers sont extrêmement mal tenus, les conditions de sécurité pas toujours respectées. Un exemple : un logement dont les portes sont restées grandes ouvertes alors que celui-ci était sans ouvrier présent ni locataire. Des retards sans fin, des travaux commencés dans un appartement mais jamais fini. Il y a eu beaucoup de vols dans les caves et dans d'autres appartements. Il y a d'autres conséquences aussi comme la suppression, dont nous avons déjà parlé, des espaces verts ou des abattages d'arbres, poses de VMC, etc. comme décrit dans le vœu. Je ne vais pas revenir dessus.

Cependant, je profite de mon intervention pour dire que la Mairie du 15ème s'engage pleinement dans le plan éco-rénovant avec l'Agence parisienne du climat. Une réunion destinée à tous les syndics travaillant dans le 15ème est organisée le 1er juin prochain pour mobiliser les immeubles privés afin de faire connaître les dispositifs proposés : mise en œuvre de diagnostics, aide au financement, etc. Maintenant, vous pouvez vous abstenir ou voter contre.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la délibération ou sur le vœu ? S'il n'y en a pas, peut-être que Madame de CLERMONT-TONNERRE peut répondre à tout cela.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, face à la nouvelle alerte sur le réchauffement climatique détaillée dans le rapport du GIEC d'avril, nous devons intensifier notre mobilisation à l'occasion de la révision du Plan climat air énergie afin de mieux sensibiliser nos concitoyens et de leur donner des clés pour agir. Comme le rappelle le climatologue Jean JOUZEL, nous ne pouvons plus concevoir notre futur sans une prise en compte de la transition écologique qui inclut également la préservation de la biodiversité. C'est d'ailleurs l'esprit du 19e forum international de la météo et du climat qui a lieu en ce moment même à Paris.

Cette délibération a donc pour objet d'autoriser la Maire de Paris à lancer la révision légale du Plan climat de Paris qui doit être actualisé tous les six ans. Je rappelle que le plan actuel a été voté en mars 2018 à l'unanimité de notre précédente assemblée avec des objectifs ambitieux pour lesquels je regrette que nous ne disposions pas aujourd'hui du bilan à mi-parcours, ni même d'une évaluation des avancées et des freins à lever sur les questions de gestion des déchets, d'énergies renouvelables, de qualité de l'air, de rénovation du bâti et de végétalisation. D'ailleurs, j'avoue ne pas comprendre pour quelles raisons l'exécutif attend la mi-septembre pour nous communiquer un bilan qui couvre la période mars 2018 – mars 2021. Il serait pourtant intéressant de voir où en est la réalisation des 300 îlots et parcours de fraîcheur supplémentaires devant être créés d'ici à 2030. La Maire de Paris semble à ce stade se contenter de verdissement de façade alors que le dérèglement climatique exige de vrais îlots de fraîcheur et de puits de carbone. Ainsi, les réservoirs de Grenelle n'ont toujours pas été remis en eau, les opérations de bétonnage, de surélévation et de densification s'intensifient dans les quartiers, les massacres d'arbres se multiplient rue de Presles, avenue Ernest-Renan, sur le site de Triangle, bientôt en lisière du CEASIL, sans oublier les menaces qui ont pesé sur le secteur Eiffel-Branly. Quant aux berges de Seine, elles semblent condamnées à voir pousser les centrales à béton à la place de la végétalisation attendue et, comme vous venez de le rappeler Monsieur le Maire ainsi que notre collègue Jacques-Henri SEMELLE, alors que nous ne disposons toujours pas de plan de circulation à l'échelle parisienne et métropolitaine, les restrictions de reports de circulation

créent des embouteillages dans de nouveaux quartiers avec, à la clé, plus de pollution et plus de nuisances sonores.

Un bilan à mi-parcours nous aurait également permis d'avoir un retour détaillé sur les opérations Plan climat menées dans les logements sociaux ; opérations dont la réalisation génère de multiples nuisances pour les locataires. Au vu de l'ambitieux plan porté par la Ville pour la rénovation énergétique de son patrimoine, nous souhaitons – et c'est le sens du vœu que Sylvie CEYRAC vient de présenter – que les opérations à venir soient mieux conduites, respectent les locataires et qu'elles leur apportent un véritable bénéfice tant sur le plan de l'amélioration de leur confort que de leur qualité de vie.

Sur les trois axes de travail proposés pour le nouveau Plan climat (accélération, implication des arrondissements et renforcement de la dimension sociale), je regrette que l'innovation technologique ne soit pas mentionnée. C'est pourtant là un outil de progrès pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

S'agissant de la concertation, d'une part, je m'étonne que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge du Plan climat ait attendu le dernier moment pour présenter cette délibération aux Maires d'arrondissement puisque cet exercice n'a eu lieu que ce matin à 9 heures.

D'autre part, je relève une incohérence dans les documents que nous examinons : contrairement à ce qu'a annoncé Monsieur SITBON, le calendrier n'est pas précis. D'un côté le document annexé à la délibération précise que ce projet est programmé pour le Conseil de mars avec un lancement de la concertation en juin pour une durée de six mois, de l'autre la délibération indique que la phase de concertation commencera seulement en septembre et durera quatre mois, ce qui d'ailleurs ne manquera pas de générer un peu plus de confusion et d'embouteillages dans les conseils de quartier avec une accumulation de concertations qui démarreront à l'automne entre le Plan climat, la nouvelle phase du PLU et probablement la révision du Plan biodiversité sans oublier les concertations liées au projet Embellir votre quartier.

Si la délibération cible un certain nombre d'acteurs ayant vocation à être mobilisés dans le cadre de la révision du Plan climat air énergie, je m'étonne de ne pas voir apparaître l'Agora du climat parmi les différents acteurs cités. Mise en place en grande pompe par l'exécutif parisien en mai 2019 et composée de quatre collèges regroupant volontaires du

climat, associations, entreprises et administrations, cette instance semble être tombée aux oubliettes depuis 2020.

Enfin, nous avons appris ce matin que l'exécutif entendait faire reposer la réussite des objectifs du Plan climat sur les Mairies d'arrondissement qui deviendront, je cite, « *les clés de voûte de la transition écologique de Paris* ». Ce sera pour notre Mairie un immense défi à relever sans pour autant que nous disposions des moyens humains et matériels indispensables pour accompagner la mise en œuvre et les objectifs fixés.

Dans l'immédiat et au vu des enjeux climatiques, je vous invite, mes chers collègues, à voter cette délibération et le vœu que nous y avons joint. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour bien montrer notre bonne volonté en ce qui concerne ce Plan climat très mal ficelé comme beaucoup d'orateurs l'ont souligné, nous allons proposer un vote favorable. Je soumets tout d'abord à votre vote le projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Maintenant le vœu sur lequel chacun a pu s'exprimer. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

13. **2022 DEVE 10 – Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens**

14. **2022 DEVE 21 – Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027**

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes aujourd'hui invités à nous prononcer sur le plan alimentation durable 2022 – 2027 proposé par la Ville de Paris. Nous ne pouvons que nous réjouir des avancées permises par le plan précédent telle que le développement des filières durables de proximité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sortie des plastiques, etc.

Un point cependant appelle mon attention, celui du repas végétarien : un par semaine actuellement, deux par semaine dans le futur plan d'alimentation. Je n'entamerai pas un débat sur le végétarien ou pas mais plutôt demanderai une réflexion sur la façon dont est perçu ce repas par les enfants. En effet, le Maire du 15ème se déplace souvent dans les écoles pour déjeuner avec les enfants, les questionner sur la qualité du repas et entendre leurs souhaits. Lors du dernier repas qui était végétarien, nous avons constaté avec beaucoup de tristesse le gâchis engendré par le plat pourtant délicieux et équilibré mais dont les enfants, peu habitués à ces saveurs, ont tout jeté et ont donc dû repartir avec un sentiment de faim. Instaurer des repas végétariens, oui, mais cette action doit être accompagnée d'une formation au goût, de la découverte de légumes encore un peu ignorés des enfants, de la sensibilisation à l'importance de ces repas pour la planète, pour le bien-être animal, etc. ; thèmes qui sont chers aux enfants et qui devraient les inciter à apprécier de plus en plus les repas végétariens s'ils en comprennent l'intérêt.

Il faut aussi que les élèves soient accompagnés tout au long de ces repas par des animateurs ayant eux-mêmes reçu une formation et incitant les élèves à goûter – malheureusement, l'animation, comme beaucoup de professions, connaît actuellement une pénurie de recrutement et cela se ressent notamment au niveau des repas – et puis aussi une information à l'intention des parents sur l'importance de ces repas car les animateurs nous ont dit la pression exercée par les familles pour ne pas forcer les enfants même à goûter. D'ailleurs, après ce déjeuner, nous avons rencontré une maman qui a dit au Maire que lors des repas végétariens, elle emmenait sa fille au fast-food. C'est vrai. J'imagine donc que la Caisse des écoles, toujours attachée à la recherche de progrès dans la qualité de la restauration, va participer à ces formations nécessaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est désolant mais c'est la réalité. Nous étions avec Chantal ROLGEN dans une école le jour du repas végétarien et j'ai passé mon temps auprès de la poubelle en essayant de dissuader les enfants de jeter leur repas. Et pourtant, pour avoir déjeuné moi-même à cette occasion, ce qu'avaient fait les cuisiniers était remarquable. C'était très bon, pour un goût d'adulte en tout cas. Il y a un vrai travail pédagogique à faire. Je pense qu'il ne suffit pas de dire repas végétarien pour que cela marche. Il faut que cela soit très gustatif, très goûteux, bien présenté mais qu'il y ait aussi un travail pédagogique de fait dans les écoles et que les animateurs – parfois ils le font, parfois pas – essayent d'expliquer les

choses aux enfants. Nous devons le souligner car il n'y a rien de pire qu'un enfant qui ne mange pas à la cantine.

Il y a un certain nombre d'interventions avant que Monsieur CONNAULT ne puisse répondre dont Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais être court. On ne peut pas donner raison ni faire une politique publique face à quelqu'un qui emmène son enfant au fast-food alors qu'il y a un repas végétarien à la cantine. Nous ne sommes pas là pour cela.

Monsieur le Maire : C'était pour l'anecdote. J'ai été très choqué de cette intervention d'un parent.

Monsieur SITBON : J'ai bien compris que vous ne l'approuvez pas. J'ai évidemment bien compris. Madame ROLGEN, je vous connais. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes là pour faire des politiques publiques. Nous sommes là pour pousser pour, sur un aspect médical, avoir des repas plus sains d'une part et d'autre part qui tiennent compte de l'urgence climatique aussi ; nous savons que la consommation de viande est l'un des plus gros facteurs. C'est pour ces deux raisons que nous nous devons de développer les repas végétariens et c'est une éducation que nous nous appliquons aussi à nous-mêmes. En tout cas, j'essaye de me l'appliquer. Cela n'est pas forcément simple car nous avons des habitudes, y compris les adultes. Nous n'avons pas non plus été éduqués à manger végétarien majoritairement dans notre pays. Je suis donc totalement d'accord avec le fait qu'il faut faire des incitations, faire des éducations au goût. Je suis d'accord avec ce que vous dîtes mais il ne faudrait pas masquer le fait que cela va dans le bon sens. Il faudrait tout de même le dire que cela va dans le bon sens et qu'il faut soutenir ce plan et qu'il faut l'accompagner en faisant des éducations au goût avec la Caisse des écoles car c'est sa mission ; je crois qu'elle en fait mais elle peut en faire de manière plus ciblée là-dessus. Nous pouvons en parler lors du prochain comité de la Caisse des écoles. Ensuite, il peut y avoir des TAP qui peuvent peut-être être initiés de manière ciblée sur cette question. Il y a des choses à développer ; je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais, ce qu'il faut affirmer tout de même dans notre Conseil, c'est qu'il faut développer les repas végétariens pour que cela aille dans ce sens, sinon nous n'y arriverons pas. Nous-mêmes, nous sommes pareils.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, comme vous, je me nourris de racines et de graines. Nous allons voter ce projet de délibération mais

nous essayons de ne pas être béats d'admiration devant tout ce que l'on nous présente et de prendre en considération les réalités vécues. Les réalités vécues lorsqu'il y a des repas végétariens, c'est malheureusement que beaucoup de choses partent à la poubelle. Je crois que les premiers éducateurs sont bien sûr les parents et aussi les animateurs de la Caisse des écoles et de la CASPE. C'est la Caisses des écoles qui fait des forums du goût, des portes ouvertes avec les parents et beaucoup de choses dont parlera Monsieur CONNAULT dans un instant. Toutefois, il paraissait du devoir de Madame ROLGEN – en tout cas, c'est comme cela qu'elle l'entend et c'est avec cet objectif qu'elle l'a dit – qu'il fallait aussi prendre en considération un certain nombre de problématiques parce qu'il y a pire que manger autre chose que végétarien, c'est ne pas manger du tout. C'est ça le sujet. Cela nous a impressionnés tellement les enfants étaient hostiles. C'est vraiment un sujet.

Il y a d'autres interventions ? Oui. Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Je pense que si les enfants nous entendaient, ils seraient choqués par vos discours car vous êtes complètement caricatural et vous êtes finalement notre meilleure publicité. Si on prend votre discours et qu'on l'extrait, je pense que ce serait la meilleure publicité pour la nourriture végétarienne. Je pense que la Caisse des écoles pourrait montrer nos débats aux enfants pour voir leurs retours. Je pense que si vous leur mettez un repas végétarien et un repas avec de la viande, vous avez le même taux de rejet. Mes enfants reviennent tous les jours...

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur RIPPERT : Vous avez votre exemple de fast-food, moi j'ai celui de mes trois enfants. Je pense qu'il est un petit peu plus parlant que votre exemple du fast-food d'un midi et je peux vous dire qu'ils ne font pas la différence. Il suffit juste que cela soit bon, que cela ait du goût. Il suffit de leur expliquer. Je pense vraiment que nos débats sont à des années-lumière de ce que pensent les enfants. Je peux vous le confirmer et je peux le confirmer aussi avec les directrices d'école que je côtoie régulièrement.

Monsieur le Maire : Monsieur RIPPERT contrairement à Monsieur SITBON est dans la caricature absolue, comme d'habitude.

Monsieur RIPPERT : Qui a parlé des mangeurs de graines ? Ce n'est pas vous, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Mais oui...

Monsieur RIPPERT : Bah, vous êtes ridicule.

Monsieur le Maire : Si je mange des graines et des racines, j'ai le droit. Ce n'est pas de la caricature.

Monsieur RIPPERT : Pour vous, être végétarien, c'est manger des graines. Cela montre où vous en êtes.

Monsieur le Maire : Je vous invite à venir partager mon repas et vous verrez.

Monsieur RIPPERT : Je pense que c'est vous qu'il faut éduquer avant nos enfants.

Monsieur le Maire : Franchement, on vous invitera un jour à un repas végétarien à la Caisse des écoles et vous verrez ce qui se passe dans les cantines.

La parole est à Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tenais tout d'abord à vous dire que j'étais ravi de pouvoir m'exprimer sur ce Plan alimentation durable car cette problématique est au cœur des préoccupations de nous autres, écologistes, et des Français et c'est également un des événements clés que l'on pousse aujourd'hui pour la transformation du pays et pour sa transition écologique. Je soulignerai, sur le côté caricatural de la chose, qu'il est important de ne pas l'être sur ce sujet pour pousser à la transition et qu'aucun enfant ne meurt de faim dans notre ville.

Pour revenir plus globalement sur cette nouvelle mouture du Plan alimentation, nous sommes, de manière générale, satisfaits de ses ambitions. Sans reprendre l'ensemble de ses éléments, je tenais tout de même à souligner quelques sujets particulièrement importants : tout d'abord, l'importance des volumes liés à la restauration collective parisienne qui fournit environ 30 millions de repas par an dans nos écoles mais aussi pour nos seniors et pour nos crèches. Ce volume fait de notre collectivité le premier pôle d'achat en France et va nous permettre d'impulser une véritable dynamique au niveau national pour construire la filière bio avec la nouvelle ambition de cette nouvelle mouture de passer en 100 % bio.

Au-delà de ce 100 % bio qui est un objectif qui nous paraît indispensable, on ne peut se satisfaire de ce seul objectif, notamment lorsque l'on pense que certains produits sont produits à l'autre bout de la planète dans des serres chauffées, dans des conditions de travail déplorables malgré leur étiquetage biologique. L'enjeu de ce plan est donc non seulement de basculer sur des denrées biologiques mais également produites localement, de consommer des produits de saison et de travailler autour de labels pour avoir une meilleure qualité alimentaire. Je soulignerai également la suppression des OGM de nos assiettes ou encore de l'huile de palme.

La proposition des alternatives végétariennes des repas, qui a été évoquée un petit peu plus tôt, est une proposition que nous avançons depuis des années. Cet enjeu nous paraît très important car au-delà de la réduction de l'impact de la consommation des produits carnés, de la réduction de la souffrance animale, cela nous permet de pousser la transformation des mentalités de nos jeunes pour avoir une consommation à la fois plus respectueuse de la planète et meilleure pour leur propre santé. Je voulais également ajouter, concernant les réactions de tout à l'heure, que le renforcement de la pédagogie est effectivement essentiel mais néanmoins souligner que la population en général est hautement favorable à cette mesure.

Enfin, concernant la gouvernance et l'aspect logistique qui restent un enjeu majeur – ce que le plan souligne plutôt bien – je citerai ici que nous avons un certain nombre de progrès à faire sur à la fois la réduction du plastique, la réduction du gaspillage mais également pour l'idée de cuisiner directement sur le lieu de distribution des repas, de mieux former les équipes, de mieux communiquer, de mieux mutualiser les différentes informations.

Je conclurai en indiquant que le plan précédent 2015 – 2020 a déjà permis un certain nombre de grands progrès que nous saluons mais que le chemin reste long pour arriver sur une alimentation véritablement durable. Cette nouvelle mouture du plan, même si nous pouvons toujours aller plus loin, va clairement dans le bon sens et malgré quelques réserves de notre part sur les potentielles difficultés liées à la mise en œuvre opérationnelle ou sur la partie budgétaire, ses ambitions vont dans le bon sens et nous soutiendrons donc ce plan. Merci.

<u>Monsieur le Maire :</u> Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur CONNAULT peut répondre aux orateurs.

Monsieur CONNAULT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est une nouvelle étape de la politique de développement de l'alimentation durable dans la restauration collective à Paris après deux plans alimentation durable successifs qui ont permis de passer d'un taux de 8 % de denrées durables dans les cantines en 2008 à un taux de 53 % en 2019. Le plan précédent, d'une durée initiale de cinq ans, a dû être prorogé en raison des contraintes sanitaires du Covid, ce qui explique la proposition actuelle de la période 2022 – 2027.

La Ville de Paris propose aujourd'hui un nouvel objectif ambitieux : atteindre une alimentation 100 % durable d'ici 2027, objectif arrêté à l'issue d'un processus de concertation avec les divers acteurs concernés que ce soit les producteurs ou les gestionnaires des restaurants collectifs qui sont d'ailleurs de nature et de taille très variables, que ce soit la restauration scolaire, les divers établissements d'accueil de jeunes, personnes âgées, personnes en difficulté. Et, ainsi que cela a été rappelé tout à l'heure, ce sont effectivement près de 30 millions de repas qui sont servis annuellement dans près de 1 300 restaurants collectifs.

Le plan proposé s'articule autour de trois axes d'actions complémentaires déclinés chacun en quatre défis :

Premier axe d'action : des cantines qui préservent le climat et la biodiversité, c'est-à-dire qui limitent l'impact environnemental de la restauration collective. Pour cela, il est proposé :

- d'avoir recours à un approvisionnement biologique et/ou durable afin de rationaliser les approvisionnements, les achats privilégiés de produits locaux ou issus de filières équitables selon des besoins bien évalués ;
- de manger de saison et local ;
- d'avoir une restauration collective flexitarienne proposant un repas végétarien au moins deux fois par semaine et des alternatives végétariennes quotidiennes en ayant recours à des recettes variées ;
- d'aller vers une restauration collective zéro déchet.

Ces premiers objectifs ne peuvent, certes, qu'être approuvés dans leur principe. La Caisse des écoles du 15ème s'est d'ailleurs engagée dans cette voie et les chiffres montrent que ses efforts portent leurs fruits. Sur les

près de 400 produits différents qui sont référencés à la Caisse des écoles du 15ème, 80 sont des produits bruts et 20 des produits préparés. Les menus proposés ne comportent que des produits de saison. Les recettes végétariennes sont retravaillées afin de rendre ces menus hebdomadaires attractifs. Une vaste action de pesage et de tri des déchets a été engagée sur des sites tests avant d'être étendue à la totalité des sites à la rentrée. Il convient cependant d'observer que concernant les approvisionnements en produits locaux, la Caisse des écoles du 15ème a la particularité d'avoir 23 sites de livraison et tous les producteurs entrant par ailleurs dans le critère local ne sont pas en capacité de fournir les quantités nécessaires sur un aussi grand nombre de sites. En outre, même élaborés avec soin et sans revenir sur la petite polémique de tout à l'heure, les menus végétariens ne rencontrent pas toujours leur public, ce qui est un euphémisme. Ce qui est difficile avec un menu végétarien par semaine risque de l'être encore plus avec deux menus obligatoires. Madame ROLGEN ou Monsieur SITBON ont d'ailleurs relevé chacun pour leur part des conditions d'éducation et d'accompagnement nécessaires à la réussite de cette politique qui, par ailleurs, est positive et ces mesures sont effectivement en cours.

Ce défi risque en outre de percuter celui relatif à la lutte contre le gaspillage et la recherche du zéro déchet. Il apparaît plus raisonnable d'envisager d'atteindre cet objectif à partir de l'année scolaire 2024 – 2025, d'autant que le plan proposé relève lui-même que l'impact de cette mesure sur le coût global d'un repas n'a pas pu être évalué en raison de la difficulté d'établir un indicateur commun et en raison de la multiplicité et de la disparité des gestionnaires dont la situation, les besoins et les pratiques sont très différents. Il y a donc lieu à ce stade de formuler une réserve sur le calendrier envisagé mais pas sur le principe.

Deuxième axe de ce nouveau plan : des repas bons au goût et pour la santé. Pour cela :

- limiter le recours à des produits trop transformés ou comportant des apports excessifs en sel et en sucre ;
- proposer des repas cuisinés maison à partir de produits bruts, notamment dans la confection des goûters et des pique-niques ;
- avoir une restauration collective zéro plastique en recourant à des alternatives durables ;
- avoir une restauration collective attentive à tous ses convives.

Là encore, la Caisse des écoles du 15ème est bien avancée dans cette voie, que ce soit pour la confection de repas conformes au plan alimentaire sans trop de transformations ; repas qui sont réalisés maison à 80 % grâce au fonctionnement en liaison chaude. La Caisse des écoles a par ailleurs réduit le recours au plastique depuis plusieurs années sous votre impulsion, Monsieur le Maire. Reste encore la question des plateaux et des gobelets pour lesquels diverses solutions alternatives sont étudiées. Une solution devrait aboutir.

Dernier axe : des équipes et des convives moteurs du plan. Bien évidemment, la réussite du plan tient naturellement à l'implication des divers acteurs qui doivent être étroitement associés à son élaboration afin de contribuer à sa réussite :

- avoir des équipes formées et impliquées ;
- informer et associer des convives, c'est-à-dire en l'espèce les enfants et leurs familles ;
- avoir des outils et des méthodes partagés entre les différents gestionnaires publics ou privés pour favoriser les bonnes pratiques ;
- développer une restauration collective solidaire grâce au partage des expériences des gestionnaires avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire dans leur quartier afin de lutter au mieux contre la précarité alimentaire.

La Caisse des écoles du 15ème partage ces objectifs de bon sens et ainsi que cela a été relevé, elle a déjà engagé diverses actions de formation interne, des ateliers pédagogiques, organisant des journées portes ouvertes, un forum du goût. C'est donc à la fois une formation et une éducation qui sont engagées et qui rencontrent l'une et l'autre un très bon accueil de la part des équipes, des enfants et de leurs familles.

Pour cet ensemble de raisons, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer positivement en faveur de l'adoption de la proposition de délibération.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. **2022 DEVE 31 – Subventions attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre le gaspillage alimentaire**

16. **2022 DPE 4 – Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)**

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Cela va être rapide. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous dire que nous voterons bien évidemment la convention avec le Réseau des ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens qui contribue pleinement à l'objectif de réduire les déchets et d'encourager la réutilisation, la réparation et la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux. C'est une démarche écologique que nous soutenons.

Je profite de cette délibération pour partager une interrogation d'associations de cyclistes ou de réparation de vélo. Elles se demandent s'il serait possible de voir avec la déchetterie d'Issy-les-Moulineaux s'il est possible d'envisager le même type de convention que celle soumise aujourd'hui à notre examen. Cela faciliterait grandement le travail des membres de CycloCube, une asso du 15ème membre du RéPAR qui vont devoir aller jusqu'à la Porte des Lilas pour récupérer deux ou trois épaves de vélo. Ce n'est pas le plus simple, en particulier lorsque l'engagement est bénévole. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Très bonne idée. Je l'approuve personnellement. Y a-t-il d'autres interventions sur ce projet de délibération ? Sinon, je vais donner la parole à Monsieur PINET pour la déchetterie puis à Madame LESENS pour le projet de délibération.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. En effet, quand j'ai vu la délibération, j'ai trouvé un peu dommage que l'on ne parle que de la Porte des Lilas alors que l'on doit pouvoir trouver la place sur le quai d'Issy. Juste un petit retour des choses : ce n'est pas la déchetterie d'Issy-les-Moulineaux. Elle se trouve bien à Paris sur les quais d'Issy. Nous y tenons : c'est bien une déchetterie qui est sur le territoire parisien. Il faut effectivement que nous regardions avec les services centraux pour proposer la même convention avec cette déchetterie. J'en profite, puisque l'on parle de cette déchetterie : Madame NIAKATÉ, je vais vous demander

votre soutien pour le mur antibruit qui a été promis par la Mairie centrale depuis plusieurs années et que l'on ne voit toujours pas venir pour le bien-être des agents qui travaillent dans un bruit énorme et assourdissant. Cela fait déjà six ans que nous avons l'aval de la Mairie centrale et il serait bien que nous puissions aboutir sur ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : Madame LESENS, s'il vous plaît.

Madame LESENS : Moi aussi, j'allais appeler à ce que nous votions cette convention. C'est bien le moins que la Ville de Paris puisse faire car cela ne lui coûte rien et, au contraire, cela peut même être un peu une économie sur le traitement des déchets. Ceci étant, cela ne nous concerne pas vraiment puisque comme vous l'avez dit, Madame NIAKATÉ, c'est à l'autre bout de Paris et que l'association la plus concernée est Mon vélo en Seine qui fait du recyclage et de l'entretien des vélos. À vrai dire, elle n'est pas non plus intéressée par une autre déchetterie même sur le quai d'Issy dans la mesure où elle a deux problèmes : elle a une liste d'attente de copropriétés qui ont des garages à vélos encombrés d'épaves de vélos abandonnés comme toutes les copropriétés et qu'elle a donc foison de possibilités de récupérer des vélos. Le problème majeur, c'est qu'elle ne peut pas le faire parce qu'elle n'a toujours pas de local. Il s'agit du problème majeur. Nous en recherchons un très activement avec Madame DOUCERÉ. Nous n'avons pas encore réussi – il faut dire les choses comme elles sont – et pourtant, ce n'est pas que nous ménagions nos efforts. Ce que je voudrais bien dire à l'Hôtel de Ville, c'est qu'il nous aide à trouver des locaux pour ces associations aux vertus multiples, que ce soit pour les déchets mais aussi la socialisation, etc.

Ceci étant, il faut évidemment voter cette convention. Cela s'impose. Je dirais que c'est le minimum syndical.

Monsieur le Maire : Merci pour ces propositions. J'en profite pour rappeler la deuxième édition de la Fête du vélo du 15ème qui aura lieu le samedi 24 septembre dans la mairie et sur le parvis. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. C'est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2022 DPE 12 – Travaux d'adaptation du Déversoir d'Orage Renan Seine pour la pose d'un réseau d'eaux d'exhaure dans le réseau d'assainissement parisien – Convention avec Bouygues Immobilier

18. 2022 DAE 4 – Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Monsieur le Maire : Monsieur WOLFF, vous avez la parole.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Je vais faire vite. C'est une délibération assez classique que nous retrouvons chaque année et qui vise à soutenir les structures d'insertion par l'activité économique de Paris dans leur mission de réinsertion socioprofessionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi. Je tenais tout de même à souligner que le contexte de la crise Covid rend cette mission particulièrement cruciale au vu des taux de chômage que nous connaissons aujourd'hui. Ces structures sont également au cœur de l'économie sociale et solidaire que nous souhaitons voir fortement se développer ici. Je voulais aussi saluer, à l'occasion, notre collègue Florentin LETISSIER, en charge de l'économie sociale et solidaire au niveau de la Ville.

L'efficacité de ces dispositifs de réinsertion est établie depuis maintenant de nombreuses années. Ce sont plus de 60 personnes accompagnées qui retrouvent un emploi suite à leur parcours d'insertion. Je voulais également souligner que le groupe des Écologistes avait demandé et obtenu en décembre dernier lors des débats budgétaires une augmentation du budget de la Ville pour financer ces dispositifs. Cette augmentation aura permis de réinsérer 650 salariés supplémentaires et près de 6 000 personnes pourront bénéficier d'un parcours d'insertion cette année.

Enfin, au niveau du 15ème que je voulais saluer ici parce qu'il prend toute sa part dans ces missions d'accompagnement et d'insertion, nous avons deux structures qui seront touchées par ces subventions : l'association Action et Transition et l'association Création services Paris dont je voulais souligner l'action qui est très bonne pour nos habitants.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'irai dans le sens de ce que vient de dire mon collègue mais je voudrais tout de même insister sur quelque chose qui est une spécificité française et un point noir : le chômage de longue durée. Ce dispositif s'adresse spécifiquement

aux personnes qui sont vraiment les plus éloignées de l'emploi. Le chômage de longue durée en France est malheureusement un phénomène massif qui représente près de 50 % des demandeurs d'emploi. Vous le savez comme moi, plus une personne est durablement au chômage, plus elle aura de difficultés à retrouver un emploi. On est vraiment dans un cycle sans fin. Il y a beaucoup de facteurs qui sont liés à la santé, à l'âge car aux deux bouts du spectre – si je peux dire ça comme cela – il y a les plus jeunes et les seniors qui ont un vrai problème d'accès à l'emploi. Quand ils le perdent, ils ont du mal à en retrouver. Cela est aussi lié au faible niveau de qualification. Ce sont autant de facteurs de fragilisation de ces personnes avec évidemment des conséquences sociales, psychologiques et une précarisation qui va s'accroître pour ces personnes et leur famille.

Pour moi, il était important de souligner le volontarisme et l'effort de la Mairie de Paris pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Ce dispositif qui nous est proposé est déjà assez conséquent puisqu'il y a près de 6 millions d'euros avec 1 million d'euros supplémentaires sur cette année. Ce dispositif est extrêmement efficace puisque comme nous l'avons rappelé, il y a 60 % des personnes qui sortent de ce parcours en 2020 avec soit un emploi soit une formation. Les prévisions qui nous sont données avec cette délibération, que j'espère tout le monde votera, permettront de créer 306 équivalents temps plein supplémentaires soit environ 650 salariés en insertion.

Dans le 15ème, j'ai noté que sept structures seraient concernées. Cela veut donc dire que c'est important pour notre arrondissement. Il y a tout de même pas mal d'associations qui prennent part à ce dispositif et je crois qu'il faut s'en féliciter car je trouve que le chômage de longue durée est quelque chose qui n'a fait que s'aggraver au cours de ces dernières années. Il est très important d'être très volontariste et d'aider les personnes qui sont durablement éloignées de l'emploi. Merci.

<u>Monsieur le Maire :</u> Merci. Sur les 6 millions, le 15ème bénéficie avec ses sept structures d'environ 300 000 €. Il y avait d'autres interventions ? Non. S'il n'y en a pas, Monsieur JOZEFOWICZ pour répondre aux orateurs.

<u>Monsieur JOZEFOWICZ :</u> Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réinsertion des personnes en difficulté, le retour à l'emploi, notamment pour celles qui touchent le RSA, est effectivement un objectif aussi louable que nécessaire. Nous savons que cela est difficile, notamment dans les conditions actuelles. Évidemment que les structures adaptées

sont toujours indispensables. Plusieurs de ces structures, qu'elles soient associatives ou non, sont implantées dans le 15ème arrondissement et nous nous en réjouissons. Elles accomplissent, en effet, un travail considérable et je salue à cet égard les associations que je vais nommer, puisqu'une de mes collègues en a parlé : l'association Création services, sise au 47 rue de Lourmel, qui est une association intermédiaire qui vise justement à mettre des personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés particulières à disposition de certaines structures, associations ou entreprises. Mais je salue également l'association Action et Transition, située au 153 rue de la Croix-Nivert qui est un nouveau chantier d'insertion. C'est un dispositif qui conjugue pour le retour à l'emploi un accompagnement individuel, une activité adaptée, un encadrement et une formation.

Nous appuyons évidemment sans réserve cette délibération qui apporte un soutien à des structures qui participent de ces dispositifs de retour à l'emploi par une activité économique. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous émettons un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. 2022 DAE 67 – BUDGET PARTICIPATIF 2019 Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec la SIAE Linklusion dans le cadre du projet « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap »

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Je trouvais qu'il était intéressant de s'attarder, même si je sais que l'ordre du jour est chargé, sur cette délibération car c'est la première fois que nous allons avoir à Paris un espace de coworking adapté aux personnes en situation de handicap qui va permettre à la fois d'aider ces travailleurs indépendants en situation de handicap sur l'ensemble de leurs démarches, d'organiser des événements professionnels, des ateliers de sensibilisation qui vont rapprocher les entreprises et les travailleurs en situation de handicap. Ils trouveront bien sûr des équipements adaptés : des bureaux à hauteur réglable, des cabines d'isolation acoustique pour passer leurs appels ; tout un environnement qui va leur permettre de travailler. Cela s'inscrit dans le

cadre d'un projet plus global du budget participatif de 2019 qui vise à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap. Je pensais qu'il était tout de même important de souligner ce projet qui pour l'instant est, je crois, dans la tour Montparnasse dans le 15ème arrondissement. Comme il s'agit tout de même de quelque chose d'assez innovant – c'est la première fois qu'il y a ces espaces de coworking inclusifs – il me paraissait très important de le souligner. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres orateurs, Madame FERHAT pour répondre en tant que rapporteur.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais juste répondre à ma collègue Madame ROY que, effectivement, c'est une excellente chose que nous soutenons, ainsi qu'avec Monsieur JACQUOT qui travaille aussi dans le domaine de la culture. Je voudrais tout de même rappeler que grâce à un travail que nous avons mené avec Monsieur le Maire et son cabinet, nous avons pu organiser aussi deux forums de l'emploi, ce qui n'existait pas avant. Je tiens à préciser qu'il y a très peu d'arrondissements dans Paris – je pense que vous pourrez les compter – où des forums de l'emploi ont lieu dans leur mairie. Je suis donc entièrement d'accord avec vous : c'est quelque chose de supplémentaire et il faut que nous aidions ces structures. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20. 2022 DFA 22 – Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel

Monsieur le Maire : Il s'agit de la buvette du parc André-Citroën.

21. 2022 DSP 9 – Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

22. 2022 DPMP 1 – Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association CREAT'EO IDF.

23.2022 DSOL 1 – Olympiade Culturelle – Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

24. 2022 DSOL 2 – Subventions (15 500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

Monsieur le Maire : Il s'agit, concernant le 15ème, de quatre aides pour 7 000 €.

25.2022 DSOL 8 – Subventions (30 000 euros) à six associations et convention avec deux d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap

Monsieur le Maire : Il s'agit de CAP Sport et CAP SAAA pour 5 000 €.

26.2022 DSOL 10 – Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022

Monsieur le Maire : Pour nous, il s'agit de la M2A Paris Ouest avec 572 848 €.

27.2022 DSOL 13 – 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de (423 800 €) à 9 associations, et 1 subvention en investissement (101 762 €) pour des actions d'aide alimentaire

Monsieur le Maire : Il s'agit pour nous du Relais Frémicourt pour 7 000 €. Monsieur JOZEFOWICZ a la parole.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'aide alimentaire s'est révélée nécessaire au cours de ces dernières années, aggravée hélas par la crise sanitaire. Le 15ème arrondissement est resté très mobilisé et nous saluons toutes les associations impliquées. Le Relais Frémicourt travaille intensivement pour aider les personnes en difficulté à raison de cinq jours de distribution par semaine de repas mais aussi d'un dîner à fréquences également hebdomadaire. Ces 80 bénévoles agissent de façon exemplaire, passionnée et désintéressée. Nous avons eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises. Cependant, nous avons

une légitime interrogation : la subvention reste au même niveau de 7 000 € pour la quatrième année consécutive. Les délibérations que notre Conseil d'arrondissement avait votées précédemment, que ce soit en 2019, en 2020 ou en 2021, font, en effet, état d'une même somme. Ce niveau stationnaire n'est pas adapté aux besoins de notre arrondissement et du quartier. Nous nous demandons donc si cette subvention correspond aux besoins réels de cette association car, à plusieurs reprises, nous avons vu l'association travailler dans le plus grand souci d'aider et de servir gratuitement ses bénéficiaires, lesquels bénéficiaires sont envoyés, rappelons-le, par les services sociaux de la Ville de Paris.

Pour cette raison, il nous paraît indispensable de revoir le montant de cette subvention alors que l'association doit, par exemple, payer un loyer de plus de 35 000 € ou qu'elle emploie deux salariés. Nous émettons donc cette observation.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame CEYRAC, rapporteure.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le Relais Frémicourt fondé en 1986 par les conférences Saint-Vincent-de-Paul et les Petits Frères des pauvres rue Frémicourt, d'où son nom, puis à l'occasion de la construction du parking Frémicourt, obligé de déménager rue Falguière puis actuellement rue Bargue, accueille comme l'a dit mon collègue cinq jours par semaine tous les bénéficiaires adressés par les services sociaux de l'arrondissement pour une période de quatre mois renouvelable une fois. Il propose également un dîner chaque mercredi soir. Grâce à une gestion très maîtrisée et à des collectes régulières et rentables, il peut encore faire face à l'augmentation du coût des produits alimentaires et du nombre de bénéficiaires dont certains restent plus longtemps qu'avant dans le dispositif. Cependant, les associations partenaires d'origine envisagent de se désengager, ce qui a déjà commencé puisque la subvention des Petits Frères des pauvres a déjà diminué de moitié l'année dernière, estimant que cela relève de l'État et de la Ville. Cela pourrait risquer de remettre en cause le dispositif de cette association. C'est pourquoi je souhaite alerter sur leur situation qui, si elle est à ce jour stable, risque dans un avenir peut-être proche d'être vraiment fragilisée. Bien sûr, nous voterons cette subvention de 7 000 € inchangée depuis les trois dernières années et nous demandons à la Ville d'examiner sa situation d'un peu plus près. Merci.

Monsieur le Maire : Le message est adressé. Je mets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

28. 2022 DASCO 7 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ a la parole.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je profite de cette délibération pour féliciter les sept associations qui interviendront dans le 15ème dans le cadre des ateliers sur les temps d'activités périscolaires. Je sais quel investissement nécessite le fait de répondre aux appels à projets que ce soit en temps, en ressources humaines mais aussi en termes financiers. Bénéficier de ces financements spécifiques peut représenter un élément de stabilité pour certaines associations dont le cœur de mission s'illustre dans ces projets. Or, l'incertitude pesante et la complexité qu'implique le processus d'élaboration des réponses aux appels à projets ne sont pas sans conséquence sur le quotidien des associations, d'autant qu'il n'y a pas d'avis intermédiaire donné au projet et de possibilité de rectifier ce qui peut raisonnablement l'être avant le dépôt final. Avec notre collègue Chantal ROLGEN, nous avons eu quelques retours d'expériences malheureuses. J'ajouterai que la dimension purement administrative peut être vécue comme un mur infranchissable susceptible d'annihiler les bonnes volontés et les idées innovantes.

C'est pourquoi je profite de cette délibération pour demander la mise en place en complément de l'appui des maisons des associations d'un dispositif d'accompagnement des services spécialisés de la Mairie de Paris ouvert aux associations en demande. Mais, avant cela, nous pouvons également souhaiter qu'une réflexion des différents groupes politiques soit envisagée pour poser les bases concrètes et adaptées aux besoins des acteurs. Vous l'aurez compris, je demande à l'exécutif parisien de s'engager pour accompagner davantage en amont les associations dans leurs démarches et comme ici pour des projets au profit des générations futures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame DOUCERÉ. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame ROLGEN pour répondre.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, un appel à projets pour que des associations puissent intervenir sur les temps d'activités périscolaires le mardi et le vendredi de 15 heures à 16 h 30 a été lancé en début d'année. La commission d'appel à projets à laquelle participe la Mairie du 15ème s'est réunie en mars pour finaliser le choix de ces activités au vu des évaluations pédagogiques et du coût financier d'un atelier. Pour le 15ème arrondissement, 13 associations étaient candidates pour 54 projets. Vingt-six projets avaient été jugés irrecevables et 10 présentaient des risques financiers. Vingt-huit projets d'atelier ont donc été retenus (15 en maternelle, 13 en élémentaire) dont les thèmes sont les langues vivantes, la santé-bien-être, les arts plastiques, la sensibilisation à la nature et à l'environnement. Ces 28 projets seront menés par sept associations que nous avons défendues et que nous remercions. Ces associations sont ART EXPRIM qui interviendra à Falguière, le CAUE dans les écoles en co-construction de futures cours oasis, c'est-à-dire le 50 Gutenberg, la maternelle Cépré et la maternelle Gerbert, le CPN Val-de-Seine qui interviendra au 72 Gutenberg. Les autres associations Helen Doron English, la fédération de la Ligue de l'enseignement pour la découverte des civilisations, du patrimoine et des langues, LILY School et l'association Tous tes rêves interviendront dans les écoles dont les responsables éducatifs Ville en ont fait la demande et qui feront valider leur projet par la CASPE. Le coût pour ces ateliers est de 79 704 €.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse. J'en profite, même si cela n'a rien à voir, pour informer notre Conseil que nous avons obtenu la semaine dernière avec Chantal ROLGEN l'annulation de la fermeture d'une classe dans une école qui est l'école Jongkind. Cela ramène le nombre de fermetures des classes à trois et des ouvertures à deux.

Applaudissements.

Je vais maintenant mettre ce projet de délibération au suffrage. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

29.2022 DASCO 12 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions

d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros)

Monsieur le Maire : Notamment pour Debussy et Citroën. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération sur les collèges me permet de vous rappeler que depuis deux ans, la situation des travaux dans les écoles est extrêmement précaire. En effet, des réductions budgétaires drastiques ont entraîné l'annulation ou la non-programmation de certains travaux relevant du fonctionnement tels que les travaux de peinture inexistants dans les écoles actuellement. Des problèmes de fourniture aussi tels que le manque de bois ont entraîné des annulations de modernisation de menuiseries extérieures. Enfin, comme dans de nombreux services, une absence récurrente de personnel a également entraîné l'annulation de certains travaux pourtant programmés et budgétés. À lire cette délibération, on s'aperçoit que seulement deux collèges du 15ème sont concernés par ces subventions. Je souhaite savoir si la situation difficile concernant l'entretien des écoles primaires se retrouve aussi dans les collèges. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, la parole est à Madame de RAGUENEL pour répondre.

Madame de RAGUENEL : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, d'abord une touche positive : nous sommes bien sûr satisfaits des dotations complémentaires accordées dans cette délibération aux collèges Citroën et Debussy. Nous nous réjouissons particulièrement pour Citroën puisque le problème de sécurité a été enfin entendu. La Mairie du 15ème a soutenu cette demande de renforcement de sa sécurité et la pose de films sans tain sur les fenêtres qui a donc été préconisée par la cellule sécurité du rectorat et le commissariat du 15ème. Il participera, on l'espère, à améliorer la situation dans cet établissement.

Cela étant dit, j'en profite tout de même pour m'étonner que les demandes formulées par les autres établissements n'aient donné lieu à aucune suite. Lors des visites fonctionnelles d'architecture, qui ont lieu annuellement entre février et mars, la direction de plusieurs établissements a demandé à pouvoir bénéficier de ces dotations complémentaires pour des travaux ou des rénovations bien ciblés, ce à quoi la DASCO – et j'étais présente – avait répondu positivement. En effet, le montant des dotations travaux ou fonctionnement qui sont allouées

annuellement aux établissements ne suffit pas à opérer tous les travaux et entretiens nécessaires. Je vous donne un exemple : le collège Duhamel avait demandé à la DASCO une dotation complémentaire pour financer le nettoiement des fenêtres de l'ensemble des locaux, ce qui n'a pas été fait depuis 10 ans. Pour des raisons normatives et financières, car le personnel de nettoyage n'a pas l'habilitation pour monter sur une échelle afin d'effectuer ce type de tâche, il est donc nécessaire de recourir à une société privée. Vous imaginez bien l'état des fenêtres à Duhamel qui sont si sombres que l'on est obligé d'allumer constamment la lumière, été comme hiver. Or, dans cette délibération, il n'y a aucune mention de cette dotation demandée. Il semble donc que la Ville de Paris ait refusé cette demande.

Au-delà de ces demandes exceptionnelles non accordées par la Ville, je profite aussi de cette intervention pour vous alerter sur les demandes de rénovation de plus grande ampleur faites par plusieurs établissements du 15ème et que nous portons depuis deux ans et qui ont constamment été repoussées. Deux exemples : depuis deux ans, Modigliani n'obtient pas de financement pour la rénovation de son réfectoire ni de son gymnase ni de sa cour ni de sa salle d'arts plastiques dans un état déplorable. Depuis deux ans aussi, la Ville finance des études au montant exorbitant (plus de 100 000 € cette année) pour envisager la rénovation de la cour du collège Apollinaire. Nous avons la synthèse des études mais cette année encore, aucune visibilité sur la date d'engagement des futurs travaux. Je rappelle évidemment pour cesser toute polémique, si elle pouvait avoir lieu, que la Mairie du 15ème n'est évidemment pas hostile à la réalisation de cours oasis mais la Ville ne semble pas avoir les moyens de toutes les financer, ce qui a pour conséquence de repousser constamment le projet de rénovation de ces cours ou alors de proposer, comme nous l'avons vu cette année, le rafistolage de trous au sol. À Duhamel, figurez-vous que la Ville va financer la rénovation de 2 m² de la cour de l'établissement cet été.

Enfin, je souhaite rappeler que plusieurs établissements, cette année encore, ne peuvent recevoir des élèves à mobilité réduite car la Ville n'a toujours pas opéré les travaux nécessaires pour les accueillir. Un dernier exemple : pour cette rentrée, une élève de l'élémentaire Convention ne pourra pas être scolarisée dans son établissement de secteur, c'est-à-dire Apollinaire, mais le sera à Citroën car Apollinaire n'est toujours pas aux normes PMR. Il n'y a évidemment pas d'ascenseur dans ce bâtiment construit sur cinq étages et la cantine est au deuxième dans un bâtiment annexe, le bâtiment SEGPA. À Duhamel et Modigliani, ce sont les mêmes

constats : il n'est pas possible d'accueillir des élèves en fauteuil. Il est donc temps que la Ville de Paris applique la réglementation PMR dans tous les établissements publics. Je pense que ma collègue Louisa FERHAT, en charge de ce sujet, s'y associe pleinement. L'école inclusive, ce n'est pas un slogan ; il faut se donner les moyens de ses ambitions. Merci.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé devant notre Conseil les demandes que nous effectuons de façon récurrente auprès de la Mairie. Je vais donc soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

30. 2022 DASCO 21 – Caisses des écoles - Subvention (792.355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Monsieur le Maire : Avec une dotation de 45 936,82 € pour la caisse du 15ème, ce qui est tout de même assez faible.

31. 2022 DASCO 23 – Subvention (210.160 euros) à un collège au titre du budget participatif parisien 2021 et à un collège au titre du budget participatif des collèges 2021/2022

Monsieur le Maire : Il s'agit du collège Debussy pour le projet espace détente pour un montant de 10 160 €.

32. 2022 DASCO 30 – Collèges dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation pour 2021 (56.384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

Monsieur le Maire : Il s'agit du collège André-Citroën pour un crédit de 18 €, ce qui est relativement modeste, et le collège de Staël pour 971 €.

Nous allons maintenant examiner de façon jointe neuf projets de délibération que je vais vous énumérer et qui concernent tous la politique de la petite enfance.

33. 2022 DFPE 14 – Subvention (1 559 831 €), avenant n° 1 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

34. 2022 DFPE 25 – Subvention (1 334 528 €), avenant n°1 à l'association APATE pour le fonctionnement de ses 6 structures d'accueil de petite enfance

35.2022 DFPE 33 – Subvention (691 605 euros), avenant n° 1 à l'association I.E.R.F.A.S. (15e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

36.2022 DFPE 39 – Subventions (5 205 571 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

37.2022 DFPE 45 – Subvention (2 674 877 euros) et avenant n° 1 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance

38. 2022 DFPE 47 – Subvention et avenants n° 1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

39.2022 DFPE 54 – Crèche et logement situés 35bis/37 rue Falguière (15e) – Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH

40. 2022 DFPE 80 – Subventions (823 699.32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

41.2022 DFPE 90 – Subvention (2 211 320 euros), avenant n° 1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, on ne peut, bien évidemment, que se réjouir de toutes ces subventions accordées aux crèches même si la situation de ces dernières est actuellement difficile par le manque de personnel ; je pense que Madame DESROUSSEAUX va l'exprimer plus longuement. J'en viens aux écoles maternelles car depuis le début de l'année, des familles de plus en plus nombreuses se présentent dans les établissements pour que leur enfant fréquente l'école dès 2 ans. Je vous rappelle que les petites sections accueillent les enfants lors de leurs 3 ans dans l'année civile. Accueillis à 2 ans, ils relèvent de toutes petites sections dont ne dispose pas le 15ème et qui sont surtout implantées dans les secteurs prioritaires. Ces toutes petites sections bénéficient d'un nombre restreint d'élèves, d'un encadrement plus nombreux. Si les places en crèche continuent à se faire aussi rares, il sera peut-être nécessaire d'envisager des créations de TPS dans notre arrondissement qui

permettront aux parents de trouver un moyen de garde et qui pourront éviter éventuellement des fermetures de classes voire d'écoles comme il peut l'être envisagé actuellement.

Je profite aussi de cette intervention pour exprimer à nouveau le regret que la loi pour une école de la confiance rendant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès 3 ans en 2024 amène à la fermeture des jardins d'enfants du fait que les personnels ne dépendent pas de l'Éducation nationale mais d'éducateurs. Qui dit école obligatoire, dit enseignants. Donc, les jardins d'enfants ne pourront plus accueillir ces enfants de 3 à 6 ans et pourtant les familles, nombreuses, ont fait ce choix. Elles ont choisi cette solution alternative à l'école maternelle en raison d'un nombre nettement plus faible d'enfants par niveau et d'un encadrement d'éducateurs nettement plus favorable. De plus, des enfants à besoins spécifiques sont souvent orientés dans ces structures par les directrices de crèche car le nombre d'enfants moins élevé permet une meilleure adaptabilité et une réponse à ces besoins plus favorable. J'espère que d'ici 2024, des solutions seront trouvées afin d'éviter la fermeture de ces jardins d'enfants dont, je vous le rappelle, les places sont attribuées par la commission des crèches. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame DESROUSSEAUX pour répondre à l'oratrice.

Madame DESROUSSEAUX : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous attribuons effectivement les places en jardin d'enfants pédagogique lors d'une commission spécifique. Il existe à Paris 20 jardins d'enfants pédagogiques répartis dans huit arrondissements dont un dans le 15ème qui se trouve rue des Quatre-Frères-Peignot. Sa capacité d'accueil est de 60 places. Compte tenu du calendrier fixé par le gouvernement, les enfants qui rentreront en jardin d'enfants en septembre 2022 ne resteront que deux ans dans cette structure. Un nouveau cadre temporaire est mis en place dans les jardins d'enfants pédagogiques depuis 2019. À la rentrée 2024 – 2025, les JEP ne pourront plus accueillir d'enfants de 3 ans et plus. Il est malheureux de mettre un coup d'arrêt à ces structures alternatives dont les apprentissages sont en conformité avec les programmes de l'école maternelle : un cadre privilégié avec une équipe pluridisciplinaire, des groupes restreints de 20 enfants, une diversité et mixité d'accueil, un accompagnement des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers notamment. Tout ce système correspondait aux attentes et besoins de nombreuses familles.

Se pose maintenant la question de la réutilisation des locaux. L'arbitrage sera fait d'ici juillet 2022 sur le devenir bâtimentaire de chaque jardin d'enfants en fonction des besoins locaux et d'une réflexion amorcée entre la Mairie d'arrondissement, la CASPE et la DFPE. Pour le 15ème, la transformation de cette structure des Quatre-Frères-Peignot en MAM (maison d'assistantes maternelles) serait un projet intéressant à porter. Les solutions de garde alternative à la crèche sont à développer et l'ouverture de maisons d'assistantes maternelles fait partie des objectifs de la mandature. Seuls deux arrondissements sont équipés de MAM : le 8ème et le 11ème. Nous travaillons actuellement sur cette possibilité avec la DFPE.

Je rappelle que le secteur de la petite enfance est sérieusement mis à mal par les problèmes de recrutement de professionnels de crèche. Il est donc cohérent d'aider des assistantes maternelles agréées pour garder deux à quatre enfants à leur domicile ou dans une MAM, à exercer leur activité dans de bonnes conditions d'accueil. Il nous manque environ 70 professionnels (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants) dans les crèches du 15ème arrondissement, ce qui entraîne la fermeture de plus de 400 berceaux. Notre prochaine commission d'attribution ne permettra d'attribuer que 50 % des places que nous attribuons habituellement à la même période, c'est-à-dire pour la rentrée de septembre. L'impact est donc important pour les familles que nous ne pouvons aider et nous n'avons pas de solution pour des profils très prioritaires tels que soignants, enseignants, policiers, pompiers, signalements par la protection maternelle et infantile, handicap. Nous devons fermer des sections de crèches et mettre en place une amplitude horaire réduite pour permettre la continuité d'accueil. Ces mesures sont contraignantes pour les professionnels et les familles.

La Ville de Paris s'efforce de recruter mais se heurte à un manque grave de candidats malgré des conditions d'embauche pourtant attractives : un accès aux concours de fonctionnaires de catégorie B pour les auxiliaires de puériculture et de catégorie C pour les éducatrices de jeunes enfants et une ouverture au CAP petite enfance sous réserve d'une expérience probante de six mois. Le constat est alarmant : ces professions ne sont pas assez valorisées. Nous avons d'ailleurs été sollicités par la Fédération nationale des associations pour la petite enfance qui souffre également de ce manque de personnel et dénonce des différences de salaire entre l'associatif et la Ville de Paris, ce qui ne facilite pas les recrutements.

Nous voyons donc que tout le secteur de la petite enfance est sinistré. Il est urgent d'accentuer les efforts de recrutement et de valoriser ces professions malmenées pour établir un équilibre. Le manque de places en crèche paralyse le système. Les parents qui ne peuvent repartir travailler sereinement en raison d'un problème de garde ont un risque important de perte d'emploi et de revenus. Il est urgent d'agir et de travailler conjointement pour permettre aux familles de placer leur enfant dans la structure la plus adaptée et repartir travailler dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez parfaitement évoqué les problématiques très lourdes qui se posent en matière de politique de petite enfance. Nous avons beaucoup d'échanges avec la Ville là-dessus qu'il s'agisse de Monsieur BLOCHE ou du directeur de la DFPE. Néanmoins, la pénurie s'aggrave. De surcroît, la conséquence de cette loi d'obligation scolaire à 3 ans est absolument catastrophique pour ce qui concerne les jardins d'enfants. Nous avons la chance d'en avoir un dans le 15ème rue des Quatre-Frères-Peignot qui, de ce fait, va devoir changer de destination alors qu'il était extrêmement utile pour un certain nombre d'enfants pour lesquels il était parfaitement adapté. Nous espérons encore pouvoir sauvegarder cette structure avec beaucoup de difficultés. Des vœux ont été déposés à l'époque mais c'est une loi. Il y a un vrai sujet. Il est vraiment très dommage que l'on amène la fermeture de ce qui fonctionnait parfaitement bien dans la satisfaction générale.

Par ailleurs, il est vrai qu'il y aura beaucoup de déception parmi les centaines et les centaines de demandeurs de places de crèche du 15ème puisque dans la commission crèche qui se réunit dans quelques jours, au lieu d'attribuer entre 700 à 800 berceaux, nous ne pourrons en attribuer que la moitié même si Monsieur BLOCHE vient de me faire savoir que nous pourrions compter aussi sur les 43 places de l'AP-HP même si elles sont plus compliquées à attribuer. Nous avons donc là des problématiques lourdes qui ne s'améliorent pas vraiment en raison des différentes causes que vous avez bien voulu énoncer. Vous vouliez rajouter quelque chose ?

Madame DESROUSSEAUX : Non c'est bon. Je pense que nous avons fait le tour.

Monsieur le Maire : Nous allons voter globalement les neuf délibérations DFPE. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

42. **2022 DAC 25 – Subvention (1.370.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e)**

43. **2022 DAC 543 – Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes**

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour ce qui nous concerne, du cinéma le Chaplin.

Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat avec un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Il nous reste deux vœux à examiner

VŒUX

44. **V152022016 – Vœu déposé par Catherine IBLED, David AMIEL et Fanta BERETE, élus du groupe Indépendants et Progressistes, pour la protection des arbres à Paris**

Monsieur le Maire : Madame IBLED présente ce vœu.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un vœu concernant la protection des arbres à Paris. Ce vœu s'insère dans une actualité assez brûlante puisque, hier encore, nous étions rassemblés au Champ-de-Mars pour protester contre le projet d'aménagement de la tour Eiffel, sujet sur lequel nous sommes déjà intervenus à de nombreuses reprises ici au Conseil d'arrondissement mais également au Conseil de Paris pour demander la suspension du projet ainsi qu'un certain nombre d'études complémentaires. Hier, comme je vous le disais, il y avait ce rassemblement autour du Champ-de-Mars avec de nombreuses associations que je salue ici, des personnalités aussi qui avaient fait le déplacement. Ce sujet a été révélé et a fait le tour du monde suite à un tweet qui avait été envoyé par Dominique, une

habitante du Champ-de-Mars, et qui a fait plus de 4 millions de vues, pas seulement en France mais autour du monde. Cela pour dire que la protection des arbres du Champ-de-Mars a touché de nombreuses personnes.

Monsieur SITBON, je vous remercie pour votre intervention de tout à l'heure qui nous a apporté un certain éclairage même si je reste assez dubitative sur vos réponses. J'estime donc que cette nouvelle polémique témoigne une nouvelle fois du paradoxe entre le discours et les actes de la Mairie de Paris. Anne HIDALGO qui plaçait dans les priorités la végétalisation, l'implantation notamment de 170 000 arbres, semble aller à l'encontre de ses propres convictions. Les arbres améliorent par exemple la biodiversité, favorisent les îlots de fraîcheur, stockent du CO2, mais visiblement cela ne fait pas le poids face aux projets d'urbanisme d'envergure. Je pourrais en citer un certain nombre comme celui de Saint-Vincent-de-Paul dans le 14ème, le projet de la Porte de Montreuil où déjà 76 arbres ont été abattus et bien d'autres encore à venir. Faudra-t-il systématiquement des levées de boucliers, des articles dans la presse pour que la Maire recule ? Je m'interroge. Quelle image donne-t-on ici, à Paris, de la protection de l'environnement ?

À travers ce vœu nous formulons plusieurs propositions qui, je l'espère, seront retenues, à savoir la sanctuarisation des arbres dans Paris. Cela semble un lieu commun mais pourtant, visiblement, ce n'est pas écouté. Nous demandons également que la Maire fasse du principe ERC, c'est-à-dire éviter, réduire, compenser, le principe d'aménagement du territoire parisien. Nous demandons également qu'en cas d'abattage, la compensation soit pensée non pas en termes de quantité d'arbres replantés mais bien en termes de bénéfices écologiques. Enfin, nous demandons pour la énième fois que les projets soient pensés et coconstruits avec les acteurs locaux. Je rappelle qu'hier de nombreux riverains étaient présents, de nombreuses associations et de nombreuses personnalités. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Mairie du 15ème est depuis longtemps mobilisée en faveur des arbres à l'initiative de vous-même, Monsieur le Maire. Pour ne prendre que quelques exemples, vous avez toujours demandé que sur les chantiers, les arbres soient protégés, que les chantiers s'adaptent aux arbres et non l'inverse. Lors de ma prise de fonction sur cette délégation en 2020, je me souviens très

bien d'une des consignes que vous m'avez données : n'accorder une autorisation d'abattage que si un arbre représente un danger pour les riverains ou s'il présente une maladie. Le 22 avril, à votre initiative, Monsieur le Maire, le 15ème arrondissement était le premier arrondissement de Paris à signer la déclaration des droits de l'arbre. Cette déclaration reconnaît l'arbre comme un être vivant sensible aux modifications de son environnement qui doit être respecté comme tel. L'arbre doit être respecté comme un sujet de droit. Effectivement, un arbre ancien stocke plus de CO2 qu'un jeune arbre. Pour un arbre ancien abattu, il faut donc plusieurs jeunes arbres. Il faut donc mettre fin à la règle du « un arbre abattu, un arbre planté » et prendre en compte le différentiel de stockage de CO2. Tout ceci, nous en avons pleinement conscience dans le 15ème arrondissement et contrairement à la Mairie de Paris qui n'a que faire des arbres centenaires du Champ-de-Mars qui n'ont été sauvés que grâce à la formidable mobilisation des riverains et des associations ou des 16 arbres abattus pour la construction de la Tour Triangle, pour ne citer que ces deux exemples. Nous sommes et resterons pleinement mobilisés. Pour ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a un certain nombre d'explications de vote. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à titre liminaire sur le volet arbre du projet tour Eiffel, je voudrais rappeler que depuis plus d'un an que l'on évoque le dossier projet OnE, nous avons été les premiers à citer régulièrement dans tous nos vœux l'avis de l'autorité environnementale et ses recommandations pour privilégier les alternatives végétales sur ce projet et une vision conforme au défi climatique à relever. Nous avons été les premiers également à dénoncer la présence des bagageries et nous avons continué de le faire après le vote du projet en Conseil de Paris qui a vocation à créer, je le rappelle, 1,6 hectare de pleine terre, piétonniser tout un quartier en préservant l'intégrité des pelouses du Champ-de-Mars, planter 227 arbres, etc. Pas plus tard qu'au dernier Conseil de Paris de mars, je prenais la parole pour continuer de dénoncer l'implantation des bagageries et suggérer un site mieux adapté pour les accueillir. Et, nous n'avons pas attendu un vœu sur les réseaux sociaux pour nous préoccuper des bagageries et des arbres du site. C'est à l'intervention du groupe Écologiste que l'on doit la division par deux du nombre d'arbres ayant vocation à être abattus et si la mobilisation citoyenne – et elle seule – permet de préserver 100 % des arbres et leur système racinaire, c'est tant

mieux. Rappeler au groupe Indépendants et Progressistes qu'il oublie un petit peu vite qu'à l'exception du volet Champ-de-Mars, la ministre LREM de la Transition écologique a autorisé tous les volets du projet et le Préfet, qui représente l'État, a approuvé tous les permis d'aménager et de construire à chaque étape du projet. L'intervention du Préfet de police, qui fait semblant de découvrir le plan de circulation du projet dans un timing qui interroge, est à ce titre assez surprenante. C'est sans surprise que je vois la majorité du 15ème se réjouir de l'opposition du Préfet de police au plan de circulation et donc à la piétonisation du site puisque ayant assisté à la réunion tour Eiffel organisée la semaine dernière par la Mairie du 15ème où les arbres n'ont été que succinctement évoqués, l'essentiel des débats a tourné autour de la voiture, des parkings, des bouchons et de la circulation voire de la sécurité.

Pour en revenir à ce vœu déposé par le groupe Indépendants et Progressistes, il y a plein de propositions louables et même très intéressantes : préserver les arbres les plus âgés et donc les plus précieux. On ne peut être que d'accord. Je me demande juste si vous avez lu le Plan arbre qui est en cours de mise en place parce que, s'agissant de tous les autres attendus du vœu, ils sont déjà dans le Plan arbre :

- faire de la démarche ERC, c'est dans le Plan arbre (action 14) ;
- sur l'abattage des arbres et la compensation en termes de bénéfices écologiques non seulement quantitative, c'est également prévu aux actions 12 et surtout 14 du Plan arbre ;
- associer les conseils de quartier, les associations, les habitants pour tout co-construire, c'est l'objet d'un amendement au plan que notre groupe a déposé en Conseil de Paris et qui a été adopté ; c'est dans l'introduction de la section gouvernance que je vous invite à lire également.

En résumé, nous sommes d'accord avec la totalité des attendus mais vous faites comme si vous aviez tout inventé alors que la majorité des enjeux sont déjà identifiés, travaillés, proposés dans le Plan arbre qui est en train d'être mis en place et sur lequel les écolos bossent depuis deux ans. Pour toutes ces raisons, nous nous obtiendrons sur ce vœu qui nie ce travail conséquent.

<u>Monsieur le Maire :</u> Oui, c'est bien, vous faites beaucoup de vœux et de dénonciations mais il me semble que vous appartenez à l'exécutif parisien et que donc vous auriez pu éviter que ces projets ne soient présentés et

ensuite réduits comme peau de chagrin aussi bien par l'intervention des 140 000 signataires qui, je pense, a eu un effet encore plus massif que votre intervention concernant le non-abattage des arbres, ou bien celle du Préfet de police.

Il y a une explication de vote de Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Notre attachement à la préservation des arbres a été évoqué à de multiples reprises au cours de cette séance. Cependant, il y a quelque chose qui me gêne dans ce vœu : c'est la remise en cause du travail des services techniques. Vous évoquez dans ce vœu les services de voirie qui contribueraient à la destruction des arbres. D'abord, les services de voirie ne sont pas directement concernés par les arbres et leur coupe. Secundo, pour les services de la voirie, lorsqu'ils interviennent sur les trottoirs, c'est une difficulté qu'ils ont avec les arbres et ils y font attention. Je ne peux donc pas laisser dire cela et je m'inscris en faux contre ce considérant. Le considérant sur la réduction de la pollution, notamment le rôle des arbres sur les particules fines, est tout de même très approximatif. Vous savez, il y a un certain nombre d'espèces et d'essences qui sont particulièrement efficaces sur les particules fines. Cela n'est pas particulièrement le cas des essences majoritaires à Paris. Cela est donc à prendre avec une certaine précaution. Bref, ces approximations et la mise en cause des services techniques me conduisent à m'abstenir sur ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON a la parole pour une explication de vote de deux minutes.

Monsieur SITBON : On ne pourra pas rentrer dans tous les détails.

Monsieur le Maire : Oui, c'est une explication de vote, donc ne rentrez pas dans tous les détails.

Monsieur SITBON : J'ai bien entendu, Monsieur le Maire. D'abord dire que c'est heureux, c'est presque une victoire culturelle que l'ensemble de ce Conseil soit en soutien à la cause des arbres puisque cela n'a pas toujours été le cas. Je suis heureux que cela nous rassemble et je tiens à le souligner.

Pour entrer dans le détail, l'essentiel des préconisations du vœu est déjà en application comme l'a très bien dit ma collègue Aminata NIAKATÉ. La seule distinction que j'aurais avec vous Aminata, c'est juste qu'il n'y a pas

que les écologistes qui s'en sont souciés mais également le groupe PEC puisque c'est un Adjoint du groupe Paris en commun a mis en œuvre le Plan arbre qui a été voté à la majorité au Conseil de Paris en octobre 2021. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet lors de ce Conseil de Paris. Ce Plan arbre détaille un certain nombre de choses dont l'essentiel des attendus du vœu. Il vient compléter le Plan biodiversité adopté en 2018. Il rappelle l'affirmation de la démarche ERC que vous citez (éviter, réduire, compenser), la généralisation de la compensation à valeur écologique équivalente à maturité et l'incitation à la surcompensation. Il va même au-delà : programme de plantations à Paris avec 170 000 arbres en six ans. Je ne vais pas vous refaire tout le Plan arbre, nous l'avons vu au Conseil de Paris.

Finalement, le sujet subliminal qu'il y a derrière, c'est la tour Eiffel. Sur la tour Eiffel, je redis que, comme annoncé à la fin de la PPVE, les études étaient en cours pour limiter le nombre d'abattages, que la Maire de Paris a annoncé la révision du projet pour n'abattre aucun arbre en raison du projet et que finalement nous pouvons nous féliciter que c'est précisément la démocratie qui agit quand un projet continue d'être amélioré à l'écoute de tout le monde. Plus de 220 arbres supplémentaires prévus à ce jour dans ce projet vont être ajoutés. Après, il faudrait regarder le détail. Nous n'avons pas le temps de le faire là. Il y a, par exemple, un arbre dont les racines sont au pied de la tour Eiffel. Il y a des gens qui travaillent au pied de la tour Eiffel dans des situations qui ne sont pas correctes. Il faut revoir cela. Il y a les racines d'un des arbres qui sont intriquées dans un des pieds de la tour Eiffel. En fait, il faut regarder des tas de détails. Il y a un arbre qui est à 6 m des bagageries qui étaient supposées être là. Tout doit être revu. Les analyses sont en cours. Je souhaite que cela ne freine pas l'ensemble du projet et que l'ensemble du projet ne soit pas caricaturé et jeté aux oubliettes pour cela.

<u>Monsieur le Maire :</u> Ce qui est étonnant, Monsieur SITBON, c'est que sur tout ce que vous nous dîtes, on nous donnait des arguments exactement inverses pour maintenir ces abattages pendant des mois et des mois de réunions auxquelles nous participions les uns et les autres. Aujourd'hui, on change sous la seule pression des 140 000 signataires d'une pétition. Point barre. C'est au lendemain que la Mairie de Paris a décidé de modifier le projet. Dans quelles conditions ? On ne le sait pas encore. J'avais moi-même une réunion avec les services de la SemPariSeine la semaine dernière et on a été dans l'incapacité, à la SemPariSeine, de nous présenter le nouveau projet puisque l'on ne sait rien par rapport aux

conséquences de ce non-abattage des arbres. Tant mieux, s'ils sont préservés.

Je ne vois pas à qui vous faites allusion quand vous dîtes que nous nous préoccupons des arbres aujourd'hui car vous n'étiez pas encore élu dans ce Conseil d'arrondissement que déjà je m'enchaînais à un arbre sur le boulevard extérieur pour empêcher qu'on le coupe ; un arbre centenaire. Pour l'implantation du tramway – c'est une autre affaire –, la Mairie de Paris a coupé 150 arbres dont des arbres centenaires gigantesques tout le long du parcours. Il fallait peut-être faire passer le tramway mais il n'empêche que quand je vois aujourd'hui que dans l'article 10 de la charte de l'arbre qu'il faut préserver les arbres pendant les chantiers et que l'objectif est de proscrire tout abattage, ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui. Je vous ai moins entendu parler de la Tour triangle avec ses 16 abattages d'arbres, comme je vous le disais tout à l'heure, en catimini. Tout comme je ne vous entends pas parler non plus des arbres nombreux qui sont abattus sur les chantiers de rénovation des bailleurs sociaux dans le cadre du Plan climat ne serait-ce qu'à quelques centaines de mètres d'ici. Soit on signe une charte et on la fait adopter par notre assemblée et on la respecte. Soit, on ne dit rien. Là, il y a tout de même encore beaucoup de difficultés concernant la préservation des arbres dans Paris.

Maintenant que tout le monde s'est exprimé, on va soumettre ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

45. V152022017 – Vœu déposé par Catherine IBLED, David AMIEL, Fanta BERETE, élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'organisation d'un événement « Opéra hors les murs » dans le 15ème arrondissement

<u>Monsieur le Maire :</u> Ce vœu est présenté par Madame BERETÉ. C'est à vous.

<u>Madame BERETÉ :</u> Merci beaucoup. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons, la culture est un vecteur d'émancipation. À l'heure où tout paraît accessible depuis un écran, il y a des expériences qui doivent tout simplement se vivre. Théâtre, concert, cinéma restent encore des arts qui attirent du public malgré la numérisation mais il est à noter, selon une étude Harris Interactive de 2018, que seulement 16 % des

personnes interrogées disent assister au moins une fois par an à un concert de musique classique ou à un opéra. L'art lyrique est bien souvent méconnu des citoyens tout simplement parce que les initiés sont moins nombreux et que selon l'endroit où l'on vit, l'accès à l'opéra n'est pas forcément évident. La sensibilisation des plus jeunes est donc primordiale. Des initiatives positives prennent forme ici et là pour faciliter l'accès au spectacle vivant. Dans le 15ème, on note que le théâtre jeune public de la Plaine propose une programmation riche qui permet aux plus jeunes de découvrir les ballets classiques, les comédies musicales, les pièces de théâtre.

La découverte de l'opéra à un public plus large reste aujourd'hui un défi important. Nous devons contribuer à sa démocratisation. L'association Opéra en liberté propose dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville le spectacle Cité lyrique qui permet en une heure et en extérieur de découvrir l'art lyrique.

Considérant qu'il s'agit d'un événement relativement simple à mettre en place et empreint d'originalité et d'enthousiasme, aussi avec mes collègues du groupe Indépendants et Progressistes, nous souhaitons que la Mairie du 15ème mette en œuvre l'ensemble des éléments permettant d'organiser dans le Sud de l'arrondissement, notamment dans les quartiers des Périchaux et des Frères-Voisin des spectacles d'opéra hors les murs à destination des jeunes et des familles.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur JACQUOT pour répondre.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Permettez-moi, Monsieur le Maire, juste avant de répondre à ce vœu de signaler que ce Conseil aura été fort instructif à votre endroit. Nous avons appris que vous vous enchaîniez aux arbres, que vous mangez des graines...

Monsieur le Maire : L'arbre a tout de même été abattu.

Monsieur JACQUOT : Vous êtes aussi un adepte des repas faits de graines, contrairement à ce que veut croire Monsieur RIPPERT. Je voudrais apporter une information supplémentaire que peut-être tout le monde ne sait pas : vous êtes un admirateur de l'art lyrique et de l'opéra en particulier. Voilà une information qui pourra être utile sur d'autres délibérations peut-être.

Ce vœu nous parle évidemment d'opéra. Le projet nous a semblé, au premier abord, tout à fait probant dans sa nature et son ambition. Il était suggéré une association artistique qui fait ce genre de concerts hors les murs. J'ai donc pris contact directement avec l'association Opéra en liberté signalée dans le vœu et c'est donc suite à cet échange que je voudrais vous apporter quelques précisions concernant la faisabilité de ce projet. Il est évidemment indispensable de considérer avec attention :

- les lieux précis d'implantation de ces manifestations ; j'y reviendrai ;
- les implications techniques, tarifaires et sécuritaires de tels concerts en extérieur.

Le contact liminaire avec l'association concernant ses modalités techniques et tarifaires donne les informations suivantes : c'est un groupe de deux chanteurs plus un pianiste avec son clavier plus un régisseur pour une durée de concert d'une heure 15. Il faut que l'organisateur qui serait la Mairie du 15ème fournisse des micro-casques et une sono sur place, tout cela abrité dans une tente. Nous avons évidemment tout cela. Cependant, le prix unitaire de ces concerts est de 5 000 € hors taxes, négociable, me dit-on, s'il s'agit d'une série. À voir de combien serait cette négociation.

En conclusion, le coût de cette prestation sensiblement très élevé ne pourra s'envisager sans une participation conséquente apportée par la Mairie de Paris. Par ailleurs, il n'est pas souhaitable à notre avis que cette action se limite aux seuls quartiers sud de l'arrondissement. Je vous propose donc pour la conclusion de votre vœu l'amendement suivant : « *organiser en concertation avec la Mairie de Paris dans les quartiers populaires de l'arrondissement des spectacles d'opéra hors les murs à destination des jeunes et des familles.* ». Je vous remercie.

<u>Monsieur le Maire :</u> Est-ce que vous acceptez cette proposition de modification de votre vœu, Madame BERETÉ ?

<u>Madame BERETÉ :</u> Oui, nous l'acceptons telle que proposée.

<u>Monsieur le Maire :</u> Merci. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Oui. Madame ROY pour une explication de vote.

<u>Madame ROY :</u> J'avais eu la même réflexion sur les quartiers car il me semblait que cela était limitatif...

<u>Monsieur le Maire :</u> Eh voilà, l'art lyrique rassemble tout le monde.

Madame ROY : C'est limitatif sur le sud du 15ème. Il y a d'autres quartiers populaires qui peuvent en bénéficier dans le 15ème arrondissement. De plus, je n'avais pas compris que c'était forcément cette structure en particulier... On parle d'opéra hors les murs mais ce n'est pas forcément cette structure en particulier ? Il faut peut-être que l'on regarde d'autres structures. Je pense que cela mérite attention.

Monsieur le Maire : S'il y en a d'autres.

Madame ROY : S'il y en a d'autres et surtout avec la précision qui a été apportée par Monsieur JACQUOT sur le tarif, c'est donc peut-être à regarder. Sur le principe de spectacles d'opéra hors les murs dans les quartiers populaires du 15ème, il n'y a bien sûr pas de difficulté pour nous ; nous y sommes favorables.

Monsieur le Maire : Il y a une explication de vote de Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Simplement pour ajouter par rapport aux deux quartiers que vous évoquez Madame Fanta BERETÉ : sur les Périchaux et les Frères-Voisin, nous avons voté dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, il y a quelques dizaines de minutes à peine, une subvention à l'association CREAT'EO IDF qui vise précisément ces deux quartiers à travers deux projets :

- un projet de tour du monde en sept œuvres. Cela n'est pas exactement lié à l'art lyrique mais cela est néanmoins un projet culturel au sens large qui permettra à de nombreux jeunes de découvrir un certain nombre de musées, d'organiser des sorties au Musée des arts asiatiques, musée du quai Branly, musée départemental Albert-Kahn, Institut du monde arabe, Marché du monde ;
- un deuxième projet autour du cinéma qui s'appelle Silence on tourne, là encore à destination des jeunes des quartiers des Périchaux et des Frères-Voisin.

Monsieur le Maire : Merci de ce complément d'information qui était utile. Monsieur BRAGÉ pour une explication de vote.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers confrères, mes chères consœurs, vous n'êtes pas sans ignorer l'importance que nous accordons, nous, les écologistes à la place de la culture et à l'animation de nos quartiers. Ce désir que nous ressentons de voir nos villes retrouver de la vie s'est déjà

maintes fois exprimé dans notre assemblée : notre soutien à des événements divers, la promotion et l'ouverture des écoles à la vie sportive et associative hors des temps scolaires, par exemple. Si l'adage classique veut que la culture c'est comme la confiture, moins on en a plus on l'étale, nous pensons également qu'une vie sans culture est une vie qui part en déconfiture. Aussi, le vœu qui nous est proposé ce soir nous plaît. Il nous plaît en ce qu'il souhaite mettre en avant un art bien trop souvent décrié comme trop élitiste, quand bien même le prix d'une place à l'opéra est bien moindre – rappelons-le – que celui pour un match du PSG.

Plus encore, ce vœu rencontre notre goût de voir cette culture prendre toute sa place dans notre ville, pas seulement au sein d'espaces dédiés qui lui sont réservés mais bien dans toute la ville : dans ses squares, dans ses rues, dans ses quartiers à l'instar de la Fête de la musique ou de la Nuit blanche. L'exemple des opéras hors les murs qui firent florès les deux années ayant précédé le Covid et le succès qu'ils ont rencontré attestent que nos concitoyennes et nos concitoyens partagent avec nous cet intérêt profond. Ce vœu – et c'est quelque chose qui a été exprimé – pourrait d'ailleurs être judicieusement étendu à l'ensemble des pratiques culturelles, que ce soit du spectacle vivant (danse, théâtre, musique, lecture publique) ou non (exposition de peintures, de sculptures, de photographies) et à l'ensemble des quartiers de la ville.

Toutefois, sur ces deux derniers points, je suis presque au regret de vous voir accepter cette modification, mais nous allons bien sûr l'accepter. Alors que les exemples que j'ai cités précisément de la Nuit blanche et des éditions antérieures des opéras hors les murs se sont tenus ou se tiennent principalement dans les quartiers les plus centraux de Paris, nous nous réjouissons que ce vœu proposait que de telles éditions soient tenues prioritairement aux Périchaux ou aux Frères-Voisin. Cela contribuait à rééquilibrer quelque peu l'injuste et inégal accès à la culture sous toutes ses formes dans notre ville.

Malgré l'amendement, si je puis dire, c'est avec plaisir et conviction que le groupe Écologiste votera en faveur de ce vœu.

<u>Monsieur le Maire :</u> Avec plaisir et conviction, je soumets ce vœu à votre vote, mes chers collègues. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

<u>Monsieur le Maire :</u> Quelques informations diverses :

- mardi 17 mai : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie avec un stand dans le hall de notre mairie ;
- jeudi 19 mai après-midi : présence de Miss France pour participer à la collecte en faveur de l'Ukraine ;
- samedi 21 et dimanche 22 mai : fête de la Bretagne sur le parvis avec de nombreux groupes folkloriques et des stands artisanaux ;
- jeudi 26 mai : journée des collectionneurs au Hall Brassens ;
- mardi 31 mai à 19 h 30 : remise du deuxième prix de la poésie française remis par la Mairie du 15ème, le prix Léon-Paul-Fargue, à la médiathèque Yourcenar ;
- jeudi 2 juin à 19 h 30 : concert bistro au Dupont café au 198 rue de la Convention à l'initiative de la Mairie du 15ème ;
- vendredi 17 juin à 18 h 30 : cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin ;
- lundi 20 juin à 18 heures : Conseil d'arrondissement.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement